

TotalEnergies Electricité et Gaz France SA

Comptes annuels 2024

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

COMPTE DE RESULTAT **3**

BILAN - ACTIF **4**

BILAN - PASSIF **5**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS **6**

NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 6
NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 11
NOTE 3. CHIFFRE D'AFFAIRES 13
NOTE 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES 14
NOTE 5. CHARGES EXTERNES 15
NOTE 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES 16
NOTE 7. CHARGES DE PERSONNEL 16
NOTE 8. AUTRES CHARGES 16
NOTE 9. RESULTAT FINANCIER 17
NOTE 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL 17
NOTE 11. IMPÔTS 18
NOTE 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 18
NOTE 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 19
NOTE 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION 20
NOTE 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION 20
NOTE 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT 21
NOTE 17. CAPITAUX PROPRES 22
NOTE 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 22
NOTE 19. DETTES FINANCIERES 23
NOTE 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF 24
NOTE 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN 25
NOTE 22. SITUATION FISCALE 27
NOTE 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 27
NOTE 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES 28
NOTE 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 28
NOTE 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS 28
NOTE 27. COMPTES CONSOLIDES 28
NOTE 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE 28

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	2024	2023
Ventes de marchandises		7 742 861	11 410 678
Production vendue - services		4 294 072	4 037 297
Chiffres d'affaires	3	**12 036 933**	**15 447 975**
Production immobilisée		4 069	4 558
Subventions d'exploitation	4	80 603	2 410 892
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		23 403	24 404
Autres produits		9 806	7 099
PRODUITS D'EXPLOITATION		**12 154 814**	**17 894 928**
Achats de marchandises		6 860 101	12 602 374
Variation de stock (marchandises)	5.1	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements		3 509 909	4 398 371
Variation de stock (autres approvisionnements)		73 518	249 134
Autres achats et charges externes	5.2	222 153	198 857
Achats et charges externes		**10 665 681**	**17 448 736**
Impôts, taxes et versements assimilés	6	**655 229**	**304 071**
Salaires et traitements		52 178	48 146
Charges sociales		22 691	18 452
Charges de personnel	7	**74 869**	**66 598**
Dotations aux amortissements sur immobilisations		100 720	110 761
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant		9 250	53 762
Dotations aux provisions pour risques et charges		21 987	5 554
Dotations d'exploitation		**131 957**	**170 077**
Autres charges	8	**105 793**	**53 836**
CHARGES D'EXPLOITATION		**11 633 530**	**18 043 318**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**521 284**	**(148 389)**
Produits financiers de participations		249 179	114 776
Autres intérêts et produits assimilés		12 443	1 214
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	13 255
Différences positives de change		49	10
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Autres produits financiers		-	-
PRODUITS FINANCIERS		**261 671**	**129 255**
Dotations financières aux amortissements et provisions		-	10 255
Intérêts et charges assimilées		18 655	19 931
Différences négatives de change		64	77
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	54
CHARGES FINANCIERES		**18 719**	**30 317**
RESULTAT FINANCIER	9	**242 952**	**98 938**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**764 236**	**(49 452)**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		204	10 196
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 240	410
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	1 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**1 443**	**11 606**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 058	10 591
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		6 601	195
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		23 321	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**33 980**	**10 786**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10	**(32 537)**	**820**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		4 251	-
Impôts sur les bénéfices	11	66 458	(95)
BENEFICE OU PERTE		**660 991**	**(48 536)**

BILAN - ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2024 Brut	Amort. et dep.	Net	31/12/2023 Net
Fonds de commerce		193 482	-	193 482	193 482
Concessions, brevets et droits similaires		2 724	(2 724)	-	-
Autres immobilisations incorporelles		613 358	(462 884)	150 474	149 823
Immobilisations en cours		8 266	-	8 266	13 537
Immobilisations incorporelles	**12**	**817 829**	**(465 608)**	**352 221**	**356 842**
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		12 266	(8 907)	3 359	4 242
Immobilisations en cours		1 397	-	1 397	780
Immobilisations corporelles	**12**	**13 663**	**(8 907)**	**4 756**	**5 022**
Participations		654 359	(23 613)	630 747	639 448
Créances rattachées à des participations		1 167	-	1 167	-
Autres immobilisations financières		3 424	-	3 424	5 566
Immobilisations financières	**13**	**658 950**	**(23 613)**	**635 337**	**645 014**
ACTIF IMMOBILISE		**1 490 442**	**(498 128)**	**992 314**	**1 006 878**
Matières premières, approvisionnements		62 692	(424)	62 268	136 210
Marchandises		-	-	-	-
Stocks et En-cours	**14**	**62 692**	**(424)**	**62 268**	**136 210**
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commande	15.4	526	-	526	3 265
Clients et comptes rattachés	15.1	4 491 586	(173 748)	4 317 838	4 761 676
Autres créances	15.4	768 511	-	768 511	937 332
Créances		**5 260 623**	**(173 748)**	**5 086 876**	**5 702 272**
Valeurs mobilières de placement	16	-	-	-	-
Autres titres conférant un droit de propriété	16	-	-	-	-
Disponibilités	16	1 523	-	1 523	2 067
Charges constatées d'avance	15.2	1 089 075	-	1 089 075	449 992
Frais d'emission d'emprunt à étaler	15.3	-	-	-	-
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif		-	-		-
Disponibilités et divers		**1 090 598**	**-**	**1 090 598**	**452 059**
ACTIF CIRCULANT		**6 413 914**	**(174 172)**	**6 239 742**	**6 290 541**
TOTAL ACTIF		**7 904 356**	**(672 299)**	**7 232 056**	**7 297 419**

BILAN - PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel		5 165	5 165
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		265 187	265 187
Réserves		924	924
Report à nouveau		(150 717)	(102 181)
Résultat de l'exercice		**660 991**	**(48 536)**
Subventions d'investissement		162	282
CAPITAUX PROPRES	**17**	**781 712**	**120 841**
Provisions pour risques		114 461	71 105
Provisions pour charges		3 431	2 062
Provisions pour risques et charges	**18**	**117 892**	**73 167**
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		393 763	389 566
Emprunts et dettes financières divers		13 792	10 397
Dettes financières	**19**	**407 555**	**399 963**
Clients - avances et acomptes reçus		1 921 558	1 777 350
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 867 209	3 238 158
Dettes fiscales et sociales		593 182	532 147
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		500	-
Autres dettes		525 109	694 538
Dettes diverses	**20.1**	**5 907 557**	**6 242 192**
Produits constatés d'avance	**20.2**	**17 340**	**461 255**
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**20.3**	**-**	**-**
DETTES		**6 450 344**	**7 176 578**
TOTAL PASSIF		**7 232 056**	**7 297 419**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

TotalEnergies Electricité et Gaz France (« la Société »), est un fournisseur alternatif d'énergie pour les particuliers, les petites entreprises, les réseaux multi-sites et les collectivités locales.

Note 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014).
Les textes ont été appliqués dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, coût historique.
Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle au 31 décembre 2023.

Les états financiers et les notes annexes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1 Utilisation d'estimations et de jugements

L'établissement des états financiers nécessite le recours par la Société à des estimations et jugements qui affectent les montants inscrits dans les états financiers et les notes annexes. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles la Société a recours à des estimations et jugements sont : l'évaluation des provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires relatif à l'énergie livrée, non relevée, non facturée, la détermination des valeurs actuelles de certaines immobilisations dans le cadre de tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur des contrats de livraison d'énergie non qualifiables de couverture.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose la Société, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes.

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

1.2.1 Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement composé de fonds de commerce, coûts d'acquisitions des clients, de logiciels et de concessions, brevets et droits similaires. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le fonds de commerce est constitué des malis de fusion avec les entités Total Spring France et Total Energie Gaz ainsi que du fonds de commerce Total Energie Gaz existant.

Les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation. Dès lors que la Société estime que ces contrats clients généreront des avantages économiques futurs pour la société, ces dépenses sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Certains frais de développement de projets, principalement informatiques, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont à des conditions précises notamment sur la faisabilité technique et la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs.

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

1.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des aménagements des locaux, du matériel informatique et du mobilier de bureau. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

1.2.3 Amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des immobilisations. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Coûts d'acquisitions des clients	Linéaire 4 ans
- Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Linéaire 3 à 5 ans
- Installations générales, aménagements divers	Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire 3 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire 4 ans
- Fonds de commerce	Non amorti

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux amortissements sur immobilisations ».

1.2.4 Dépréciations

A chaque clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux dépréciations sur immobilisations ».

1.3 Immobilisations financières

1.3.1 Titres de participation

Les titres de participation sont des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle sur la société émettrice et permettent d'établir des relations d'affaires. Ils sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires directement liés.

Une provision pour dépréciation peut être constituée sur les titres en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture. Cette valeur d'utilité est déterminée selon des règles multicritères qui tiennent compte

notamment de la situation nette des sociétés émettrices et des perspectives de rentabilité à moyen terme.

1.3.2 Créances rattachées à des participations

Il s'agit essentiellement de financements par la société des besoins de trésorerie des filiales de la société afin de permettre leur développement interne et externe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participations, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

1.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent principalement :

- Des dépôts réalisés au titre des contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des contreparties de la Société, y compris envers la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de l'Arenh ;
- Des dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières des locaux de la Société.

1.4 Stocks et en-cours

Sont enregistrés dans les comptes de stocks :

- Les certificats relatifs au mécanisme d'obligation de capacités, valorisés selon la méthode du cout unitaire moyen pondéré,
- Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.
- Les panneaux photovoltaïques et les onduleurs, valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré intégrant les frais de transport et extensions de garantie.

Certificats de capacités

Suite à la décision de la Commission Européenne, rendue début novembre 2016 et ayant jugé compatible avec la réglementation européenne le marché de capacité proposé par la France, le mécanisme de capacité français est entré formellement en vigueur. Celui-ci se traduit à compter du 1er janvier 2017 pour les fournisseurs d'électricité, par l'obligation de disposer de certificats de capacités à hauteur des besoins de leur parc client à la pointe de consommation, et pour les producteurs d'électricité, par l'obtention de certificats, cessibles sur le marché, à mesure de leur disponibilité effective.

La société comptabilise un stock de certificats de capacité valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les certificats détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation et à l'inverse une dette si les volumes de certificats de capacités sont inférieurs. Cette dette est évaluée sur la base des prix de marché à la clôture.

Certificats d'économie d'énergie

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) impose aux vendeurs d'énergie la promotion active de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En fin de chaque période, les vendeurs d'énergie doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats d'économie d'énergie (en KWh CUMAC) équivalent à leurs obligations, calculées en fonction des ventes d'énergie réalisées sur une période définie. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par

l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les vendeurs d'énergie doivent s'acquitter d'une pénalité libératoire.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a instauré un nouveau type de certificats d'économie d'énergie spécifiquement dédié à des actions d'économies d'énergie réalisées au bénéfice de ménages en situation de précarité énergétique.

La société comptabilise un stock de CEE valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les CEE détenus en date de clôture comptable sont supérieures à l'obligation découlant des volumes d'énergie commercialisés auprès des clients finaux et à l'inverse une dette est constatée si les volumes de CEE sont inférieurs à l'obligation cumulée de la société relative aux économies d'énergie. Cette dette est évaluée en tenant compte des CEE acquis à terme et pour le solde de l'obligation, sur la base des prix de marché à la clôture.

A la clôture, la Société prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour déterminer la valeur probable de réalisation des stocks et comptabilise le cas échéant une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût moyen pondéré.

La société utilise également le modèle « négoce » pour les Certificats d'Economies d'Energie » destinés à TotalEnergies Marketing France. Ces dossiers sont suivis séparément du modèle « obligé ».

1.5 Créances d'exploitation

1.5.1 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée et non facturée et celles relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnait une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

1.5.2 Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles comprennent principalement des créances liées à la taxe sur la valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des autres créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

1.6 Charges constatées d'avance

Dans le cadre de l'affectation d'énergie par le gestionnaire du réseau et sur la base de relèves d'index encadrant la période de consommation, des ajustements peuvent être comptabilisés en charges constatées d'avance ou en dettes fournisseurs selon le sens de ces ajustements.

Les charges constatées d'avance sont également constituées des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) facturés en cours de validation par le pôle EMMY à la date de clôture.

1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées par la Société si les trois conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée dans les notes annexes en tant que passif éventuel.

1.8 Provisions pour avantages du personnel

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2000-A du 6 juillet 2000, la Société inscrit à son passif sous forme de provision les engagements accordés au personnel correspondant au versement d'indemnités de fin de carrière déterminées en fonction de la convention collective en vigueur au sein de la Société.

Il n'existe pas d'autre engagement de la Société envers le personnel susceptible de faire l'objet de provisions.

La valorisation du montant de ces indemnités est effectuée sur la base d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection de salaires qui tiennent compte des facteurs propres à la Société ainsi que de facteurs macro-économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, etc.).

1.9 Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes diverses de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

1.10 Opérations à terme

La Société conclut, dans le cadre de son activité, des achats et ventes à terme d'électricité, de gaz et de CO2 sur le marché de gré à gré, notamment avec la société du groupe Total Energies Gas & Power, ou sur un marché organisé (EEX, Powernext, Belpex, Ice Endex).

Ces opérations sont considérées comme des « contrats relatifs à des marchandises » et rentrent dans le cadre du règlement 2015-05 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatifs aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture que la Société a donc appliqué depuis le 1er janvier 2017.

La très large majorité des contrats de livraison à terme d'électricité, de gaz et de CO2, négociés par la société correspondent à des instruments éligibles à la comptabilité de couverture dans la mesure où ces contrats sont négociés dans l'objectif d'approvisionner la clientèle de la société. A ce titre :

- Aucune provision pour risque n'est constatée en cas de perte latente sur ces produits dérivés,

- Les variations de valeur latente des contrats en cours à la clôture ne sont pas comptabilisées,
- L'impact en compte de résultat de la période des dénouements des contrats négociés sur les marchés de gros réglementés est différé sur la période de livraison effective de l'énergie :

 - Les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés (dénouement en cascade (« cascading »), ajustement de résultat (« P&L adjustment ») et compensation (« netting ») sont comptabilisés dans des comptes de produits constatés d'avance ou charges constatés d'avance jusqu'à la date de livraison.

Les montants nominaux des contrats constituent des engagements hors bilan présenté dans la note 21 des annexes.

1.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose entre une activité de « vente au détail » et une activité de « vente en gros ». L'activité de détail correspond à la fourniture d'énergie aux utilisateurs finaux ainsi qu'à des prestations liées à l'acheminement de cette énergie, tandis que l'activité de vente en gros représente les livraisons d'énergie sur le réseau français réalisées lors d'opérations sur un marché organisé ou de gré à gré avec d'autres opérateurs de marché.

La Société constate un produit quand :

- l'existence du contrat est acquise ;
- la livraison a eu lieu ou la prestation de service est achevée ;
- le prix est fixé ou déterminable ;
- le caractère recouvrable des créances est probable.

Pour la détermination des quantités d'énergie livrée de l'activité de détail, la Société est amenée à estimer ces quantités en se basant notamment sur :

- des profils de consommation des clients de la société ;
- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des informations extérieures telles que les températures réalisées ;
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la société par le gestionnaire du réseau.

La détermination de ces quantités s'appuie nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les comptes.

Pour les opérations de l'activité de gros, le chiffre d'affaires est reconnu à la date de leur dénouement à savoir à la livraison physique.

1.12 Impôts

Les impôts sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible.

Note 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 BASCULE VERS UNE STRATEGIE "VALUE OVER VOLUME"

Dans la continuité de 2023, RPG France a maintenu sur 2024 sa stratégie "value over volume" en poursuivant la rationalisation de son portefeuille clients.

Au 31 décembre 2024, le parc client « particuliers » en France s'établit ainsi à environ 3,7 millions de sites clients en électricité et 1,3 millions de sites clients en gaz, relativement stable par rapport aux 3,6 millions et 1,3 millions respectivement au 31 décembre 2023.

2.2 ECRETEMENT ARENH

Dans le cadre du mécanisme ARENH, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a reçu un total de demande de 130,45 TWh pour l'année 2024, alors que la loi fixe un plafond de 100 TWh par an, au prix de 42€/MWh. La CRE a procédé à la répartition de ce volume de 100 TWh au prorata des demandes des fournisseurs formulées dans le cadre du guichet ARENH de novembre 2023.

2.3 INSTAURATION D'UNE NOUVELLE CONTRIBUTION

La contribution sur la rente inframarginale applicable aux centrales à cycle combiné gaz (CCGT) détenues par les filiales de production de TotalEnergies Electricité et Gaz France mise en place dans la loi de finances pour 2023 a été renouvelée dans le cadre de la loi de finance 2024, dans des modalités similaires à la période précédente (taux de contribution et seuil applicable revus). Comme en 2023, cette contribution a eu un impact significatif sur les résultats des CCGT en 2024.

2.4 SOUTIEN DES TPE ET PME

TotalEnergies Electricité et Gaz France s'est engagée à soutenir les PME en complétant les dispositifs prévus par la loi de finances pour 2024 (amortisseurs). Pour ces clients, ayant signé ou renouvelé leur contrat au second semestre 2022 lorsque les prix étaient les plus élevés, TotalEnergies complète l'aide de l'Etat pour les PME afin de garantir un prix moyen annuel de 230 €/MWh hors taxes et hors acheminement variable, offrant une protection supplémentaire, ainsi qu'un lissage du prix sur l'année.

2.5 REORGANISATION PATRIMONIALE

A la suite de l'acquisition des titres de la société Dsflow le 13 décembre 2023, Dsflow a fait l'objet d'une décision de dissolution sans liquidation, emportant transmission universelle de patrimoine au profit de son actionnaire TotalEnergies Electricité et Gaz France, à l'issue du délai d'opposition de créanciers, le 1er mars 2024, et avec un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2024.

2.6 MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE DE FORCE MAJEURE DANS L'ACCORD-CADRE ARENH

Un contentieux oppose depuis 2020 la Société à EDF au sujet de l'activation par la Société de la clause de force majeure prévue dans l'Accord-Cadre ARENH qui la lie à EDF.

La Société a activé cette clause en mars 2020 face à la baisse drastique de la consommation d'électricité engendrée par les mesures de confinement décidées par le gouvernement, qui a contraint la Société à revendre massivement sur le marché les volumes d'ARENH dont elle bénéficiait, à un prix très inférieur aux 42€/MWh prévus par le Code de l'énergie.

Face au refus d'EDF d'interrompre les livraisons, la Société a saisi le tribunal de commerce (TC) de Paris en référé. Depuis 2020, des actions ont été entreprises par les 2 parties afin de faire valoir leurs arguments devant les juridictions compétentes. Dans ce cadre, EDF a été condamné à verser 53,9 millions € de dommages-intérêts à la Société.

EDF a interjeté appel du jugement et la Société a décidé de ne pas reconnaitre ce produit dans les états financiers par prudence en constatant en contrepartie une provision pour risque. Les débats au fond ont été suspendus en 2023 dans cette affaire pour des raisons de procédure. L'instance au fond a repris

en 2024 et l'audience de plaidoiries s'est tenue en mars 2025. La date du délibéré n'est pas encore connue.

2.7 SANCTION ADMINISTRATIVE EN MATIERE DE CEE

Le 15 juillet 2024, la Société a reçu une sanction administrative du Pôle National des Certificats d'Economies d'Energies (« PNCEE ») annulant 32 opérations standardisées d'économie d'énergie relatives à la rénovation globale de maisons individuelles, représentant un volume de 0,4 TWhc (soit une valeur approximative de 2,8 millions d'euros).

Ces annulations sont liées à des consommations initiales jugées trop élevées par le PNCEE bien que ces niveaux de consommation aient été établis et validés par des bureaux d'études certifiés par des organismes accrédités par l'Etat. Aucune sanction financière n'accompagne cette annulation.

La Société conteste tout manquement et a introduit un recours contentieux devant le Conseil d'Etat contre cette sanction en janvier 2025.

Note 3. CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	2024	2023
Ventes d'électricité aux utilisateurs finaux	4 272 088	4 386 762
Reventes d'électricité - activité de gros	456 375	1 516 876
Vente de gaz aux utilisateurs finaux	1 554 089	2 197 194
Revente de gaz, CO2 et pétrole - activité de gros	1 084 479	2 436 287
Contrat d'echange	1 283 509	2 054 908
Fourniture d'électricité et de gaz	**8 650 539**	**12 592 027**
Facturation acheminement pour le compte de tiers - électricité	1 520 442	1 558 997
Facturation acheminement pour le compte de tiers - gaz	509 953	478 949
TCFE et autres taxes	635 212	295 614
Refacturation de frais aux clients	12 418	16 522
Facturation de services annexes	59 098	58 282
Ventes de CEE et certificats de capacité	475 872	270 219
Autres prestations de services	173 399	177 364
Prestation de services et autres	**3 386 393**	**2 855 947**
Chiffre d'affaires total	**12 036 933**	**15 447 975**

Le Chiffre d'Affaires « Fourniture d'électricité et de gaz » est constitué :

- de l'électricité et du gaz livrés à destination des clients finaux, essentiellement constitués pour l'essentiel de clients télérelevés, mais aussi de clients profilés. Les clients profilés sont des clients qui ont une consommation individuelle plus faible que les télérelèves, qui ne justifie pas la télérelève par le gestionnaire de transport ou de distribution.
- de l'électricité et du gaz livrés sur les marchés de gros (livraison sur les points notionnels des réseaux de transport).
- et des produits liés au contrat d'échange d'électricité contre gaz concernant les centrales CCGT.

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par la taxe accise sur l'électricité TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et la taxe accise sur le gaz TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel). Ces taxes sont facturées au client final, mais le redevable est le fournisseur d'énergie. Dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

La refacturation de frais aux clients est principalement constituée de l'ensemble des frais de gestion répercutés aux clients suite à des incidents de paiements ou à des demandes des clients.

Les facturations des services annexes sont notamment composées des Options et Packs souscrits par les clients qui viennent en complément de leur contrat de fourniture d'énergie. Ces Options permettent aux clients de profiter d'avantages spécifiques (service client dédié, assurance dépannage…).

Note 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	2024	2023
Production immobilisée	**4 069**	**4 558**
Subventions d'exploitation	**80 603**	**2 410 892**
Reprise de provisions pour risques et charges	583	9 543
Reprises de provisions coûts d'acquisition des clients	-	-
Reprises de provisions dépreciation de stock	-	-
Reprises de provisions créances douteuses	9 271	12 333
Reprises sur amortissements	-	-
Transfert de charges	13 549	2 529
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	**23 403**	**24 404**
Prestations sur taxes locales	13	130
Produits divers de gestion courante	9 794	6 969
Autres produits	**9 806**	**7 099**
Production immobilisée, reprises de provisions et transfert de charges	**117 881**	**2 446 953**

La production immobilisée correspond à l'activation des charges de personnel directement affectables à la production d'immobilisations pour la Société. Ce montant comprend essentiellement les charges de personnel des effectifs des services internes dédiés aux systèmes d'information.

Les transferts de charges comprennent notamment les montants compensés par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositifs de chèques énergie électricité et gaz, de Biométhane et de la clé Conso Live.

La subvention d'exploitation comptabilisé dans les comptes au 31/12/2024 correspond à la compensation que la société reçoit de l'Etat suite :

- au gel du TRV gaz depuis le mois de novembre 2021,
- au gel du TRV électricité depuis le mois de février 2022
- à l'amortisseur électricité depuis le mois de janvier 2023

La forte diminution versus 2023 (- 2 330 M€) s'explique par la suppression en 2024 du mécanisme de bouclier tarifaire.

Note 5. CHARGES EXTERNES

5.1 Achats

En milliers d'euros	2024	2023
Achats d'électricité à terme	3 709 963	6 940 210
Achats d'électricité spot	32 260	709 277
Achats gaz et CO2	2 348 999	4 553 882
Charge de réconciliation des flux électriques	30 035	97 417
Charge de réconciliation des flux gaziers	4 711	7 492
Autres frais liés aux achats d'énergie	734 132	294 097
Contrat d'echange	1 283 509	2 054 908
Achats de marchandises	**8 143 609**	**14 657 282**
Variation de stock de marchandises	-	-
Variation de stock - marchandises	-	-
Acheminement électricité	1 520 442	1 558 997
Autres approvisionnements	62 357	199 690
Transport, Stockage, Distribution gaz	643 605	584 783
CSPE	(4)	(8)
Autres approvisionnements	**2 226 401**	**2 343 463**
Variation de stock autres approvisionnements	73 518	249 134
Variation de stock - autres approvisionnements	**73 518**	**249 134**
Achats	**10 443 528**	**17 249 878**

5.2 Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	2024	2023
Charges liées aux services annexes	-	-
Sous-traitance	77 754	67 657
Credit bail / Location et charges locatives	5 381	5 214
Honoraires	90 386	80 642
Publicité / Communication	22 287	21 853
Frais postaux et telecom	6 064	4 748
Frais bancaires	2 805	2 712
Primes d'assurance	6 256	5 964
Autres	11 221	10 067
Autres achats et charges externes	**222 153**	**198 857**

Au cours de l'exercice, la Société a engagé des dépenses pour acquérir des clients. Une partie de ces charges constitue une immobilisation incorporelle et est inscrite à l'actif du bilan. La Société est en mesure de distinguer la part des dépenses à inscrire en charges de celle à inscrire à l'actif et n'utilise donc pas un compte de transfert de charges. 79,8 millions d'euros d'autres achats et charges externes ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles (représentés principalement par les charges de rémunération des distributeurs, et des prestataires de ventes externalisés, tout particulièrement des centres d'appels, concourant directement à l'acquisition de clients). Ce montant était de 45,3 millions d'euros en 2023.

La variation du poste « Honoraires » s'explique par la hausse des coûts de support siège dans le cadre du renforcement de la Business Unit « Retail Power and Gas » en 2024 (9,8m€).

L'augmentation du poste « Sous-Traitance » s'explique par la création de la BU Retail Power and Gas courant 2024 ce qui a entraîné une hausse de ces dépenses (10,1m€).

Note 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

En milliers d'euros	2024	2023
Impôts et taxes sur rémunérations	837	823
Autres impôts et taxes (administration et impôts)	2 413	(482)
Constribution sociale de solidarité et autres	9 728	8 119
TCFE et autres taxes sur le chiffre d'affaires	642 251	295 611
Impôts et taxes	**655 229**	**304 071**

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par la taxe accise sur l'électricité TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et la taxe accise sur le gaz TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel). Ces taxes sont facturées au client final, mais le redevable est le fournisseur d'énergie, dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes. La variation de ce poste est liée à la hausse de la TICFE dans le cadre du relâchement du bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement en 2023.

Le poste autres impôts et taxes se compose principalement de la C3S. La hausse s'explique par le fait que la société a pu bénéficier du taux réduit en 2023 mais pas en 2024.

Note 7. CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	2024	2023
Salaires et traitements	50 894	46 273
Charges sociales	23 976	20 325
Charges de personnel	**74 869**	**66 598**

La hausse de la masse salariale est liée d'une part à l'augmentation du nombre de salariés suite au développement de la BU Retail Power & Gas, et d'une autre part à l'augmentation des salaires.

L'évolution des effectifs moyens sur les deux derniers exercices est la suivante :

	2024	2023
Cadres	545	495
Employés et agents de maitrîse	163	163
Effectif moyen	**708**	**658**

Note 8. AUTRES CHARGES

En milliers d'euros	2024	2023
Jetons de présence	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables	101 604	50 510
Autres charges de gestion	4 189	3 326
Autres charges	**105 793**	**53 836**

Les pertes sur créances irrécouvrables sont présentées nettes :

- de la compensation reçue d'Enedis correspondant à la part acheminement électricité des impayés pour un montant de 21,8 millions d'euros en 2024 contre 13,0 millions d'euros en 2023.
- de la compensation reçue de GRDF correspondant à la part acheminement gaz des impayés pour un montant de 6,2 millions d'euros en 2024 et 4,2 millions d'euros en 2023.

Note 9. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2024	2023
Reprises sur provisions	-	13 255
Revenus des comptes courants consentis aux filiales	6 495	30 960
Dividendes	242 684	83 816
Différences positives de change	49	10
Revenus des créances commerciales et comptes bancaires	22	397
Autres produits financiers	12 421	816
Produits financiers	**261 671**	**129 255**
Dotations financières aux provisions	-	(10 255)
Intérêts des comptes courants		-
Intérêts sur comptes bancaires	(26)	(600)
Intérêts sur emprunts obligataires	-	(1 677)
Intérêts sur emprunts bancaires	(18 629)	(17 654)
Différences négatives de change	(64)	(77)
Moins-values sur reventes de valeurs mobilières de placement	-	-
Autres charges financières	-	(54)
Charges financières	**(18 719)**	**(30 317)**
Résultat financier	**242 952**	**98 938**

La société a perçu en 2024 242,7 millions d'euros de dividendes dont 34,0 millions d'euros de TotalEnergies Power Generation, 59,0 millions d'euros de TotalEnergies CE Bayet, 2,7 millions d'euro de Vertigo et 147 millions d'euros de TotalEnergies CE Saint Avold.

Le montant des revenus de comptes courants groupe est en forte baisse du fait d'une part de la baisse des taux et d'autre part par la baisse de la position de notre compte TotalEnergies Treasury.

Le montant des autres produits financiers se compose principalement par les frais de gestion des dispositifs Chèques énergie, Biométhane et bouclier tarifaire.

Note 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	2024	2023
Produit de cession des immobilisations	1 120	290
Subvention d'équipement	120	120
Reprises sur provisions et dépréciations	-	1 000
Reprises sur amortissements	-	-
Autres produits exceptionnels	204	10 196
Produits exceptionnels	**1 443**	**11 606**
VNC des immobilisations cédées	(842)	(195)
Dotations aux provisions et dépréciations	(23 321)	-
Dotations aux amortissements	-	-
Autres charges exceptionnelles	(9 818)	(10 591)
Charges exceptionnelles	**(33 980)**	**(10 786)**
Résultat exceptionnel	**(32 537)**	**820**

La variation du poste « Autres produits exceptionnels » tient compte du dégrèvement obtenu pour les droits d'enregistrement de la centrale de Saint-Avold en 2023 (8,9m€).

Note 11. IMPÔTS

Pour l'exercice 2024, le calcul et la décomposition de la charge d'impôt, au taux normal de 25%, et du résultat net de l'exercice sont présentés ci-dessous :

		Impôt							Résultat net	
En milliers d'euros	Resultat avant impôt	Théorique au taux normal	Retraitements fiscaux	Reports déficitaires propres à imputer	Reports déficitaires base élargie à imputer	Déficits et retraitements intégration	DÛ au taux normal	Contributions sur l'impôt	Théorique	Comptable
Resutat courant	764 236	197 364	(215 545)	(132 532)	(126 052)	-	72 527	2 368	689 341	689 341
Résultat exceptionnel	(32 537)	(8 403)	14	-	-	-	(8 131)	(268)	(24 138)	(24 138)
Participation des salariés	(4 251)	(1 417)	4 251	-	-	-	-	-	(4 251)	(4 251)
Autres éléments impôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**727 449**	**187 545**	**(211 280)**	**(132 532)**	**(126 052)**	**-**	**64 396**	**2 100**	**660 953**	**660 953**

Les retraitements fiscaux correspondent principalement à la réintégration des dividendes perçus.

Au regard de son résultat fiscal bénéficiaire la société est redevable d'un impôt sur les sociétés de 66,5 millions d'euros au titre de l'année 2024 (voir note 22).

Note 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

12.1 Valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	31/12/2023	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2024
Fonds de commerce	193 482				193 482
Coûts d'acquisition des clients	452 719	79 764	-	-	532 482
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	128 412	12 208	(65 617)	8 596	83 599
Immobilisations en cours	13 537	3 334	(9)	(8 596)	8 266
Immobilisations incorporelles	**788 149**	**95 306**	**(65 626)**	**-**	**817 829**
Installations générales, agencements et divers	6 044	-	(291)	-	5 753
Matériel de bureau, informatique et mobilier	10 910	27	(5 188)	764	6 513
Immobilisations en cours	780	1 381	-	(764)	1 397
Immobilisations corporelles	**17 733**	**1 408**	**(5 478)**	**-**	**13 663**
Immobilisations brutes	**805 883**	**96 714**	**(71 104)**	**-**	**831 492**

Les immobilisations incorporelles en cours au 31/12/2024 concernent essentiellement les coûts relatifs à l'installation et au paramétrage de logiciels, pour la partie qui est encore en développement.

Le poste « Logiciels » dont la VNC était à 0 et dont la date de mise en service était supérieure à 5 ans ont été mis aux rebuts.

Les immobilisations corporelles en cours au 31/12/2024 concernent les coûts relatifs à des projets d'innovation développés au sein de la société.

La diminution du poste « matériel de bureau, informatique et mobilier » s'explique par le transfert de la gestion des postes informatiques à la société TotalEnergies Global Information Technology et par la mise aux rebuts dont la VNC était à 0 et dont la date de mise en service était supérieure à 5 ans.

12.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2023	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2024
Fonds de commerce	(12 413)				(12 413)
Coûts d'acquisition des clients	(312 063)	(86 476)	-	-	(398 538)
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	(106 831)	(12 924)	65 100	-	(54 656)
Immobilisations en cours	0	-	-	-	0
Immobilisations incorporelles	**(431 307)**	**(99 400)**	**65 100**	**-**	**(465 608)**
Installations générales, agencements et divers	(3 617)	(566)	261	-	(3 923)
Matériel de bureau, informatique et mobilier	(9 094)	(754)	4 863	-	(4 985)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**(12 711)**	**(1 320)**	**5 124**	**-**	**(8 907)**
Amortissements et dépréciations	**(444 018)**	**(100 720)**	**70 224**	**-**	**(474 515)**

L'amortissement à l'ouverture de 12 413 K€ du fonds de commerce correspond au fonds de commerce existant de Total Energie Gaz repris lors de la fusion en 2019 avec la société (ce fonds de commerce était déjà totalement amorti).

Les postes « Logiciels », « installations générales, agencements divers » et « matériel de bureau, informatique et mobilier » dont la VNC était à 0 et dont la date de mise en service était supérieure à 5 ans ont été mis aux rebuts.

Note 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

13.1 Valeur brute des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2023	Aug.	Dim.	31/12/2024
Titres de participation	663 047	-	(8 688)	654 359
Fiducie	13	-	(13)	-
Titres de participation	**663 060**	**-**	**(8 701)**	**654 359**
Créances rattachées à des participations	**-**	1 167	**-**	**1 167**
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Autres prêts	110	640	(515)	236
Dépôts et garanties	5 456	1 395	(3 663)	3 188
Actions propres	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	**5 566**	**2 036**	**(4 178)**	**3 424**
Immobilisations financières brutes	**668 626**	**3 202**	**(12 879)**	**658 950**

La diminution des titres de participation est liée à la Transmission Universelle de Patrimoine faite en 2024 de la société DSFLOW acquise en 2023.

Le poste « créances rattachées à des participations » correspond à l'acompte sur dividendes 2024 à recevoir de Vertigo.

Les autres prêts sont des prêts accordés aux salariés pour souscrire à des actions du groupe TotalEnergies dans le cadre des augmentations de capital réservées au personnel.

13.2 Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2023	Dotation	Reprise			31/12/2024
			utilisée	non utilisée	Transfert	
Participations	23 613		-	-	-	23 613
Créances rattachées à des participations	-		-	-	-	-
Provisions sur immobilisations financières	23 613	-	-	-	-	23 613

Note 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

En milliers d'euros	31/12/2023	Aug.	Dim.	31/12/2024
Stocks de fournitures consommables -certificats de capacités	136 210	50 307	(123 825)	62 692
Dont Capacites	*134 214*	*49 558*	*(122 446)*	*61 325*
Dont CEE	-	-	-	-
Dont Panneaux & Onduleurs	*1 996*	*749*	*(1 379)*	*1 367*
Stock - valeur brute	136 210	50 307	(123 825)	62 692
Dépréciation du stock de fournitures consommables	-	424	-	424
Dépréciation du stock de marchandises	-	-	-	-
Stock - valeur nette	136 210	49 883	(123 825)	62 268

Le stock de fournitures consommables est composé des certificats de capacités, et des panneaux photovoltaïques et onduleurs.

Le stock de CEE a été totalement utilisé au cours de l'année 2023. Le PNCEE continue le contrôle entamé en 2023. De ce fait, les CEE n'ont pas été validés lors de l'instruction du contrôle. Les CEE en attente de validation sont comptabilisés en CCA.

Note 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

15.1 Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients	805 577	1 755 401
Clients - factures à établir	3 686 009	3 180 467
Créances clients et comptes rattachés - valeur brute	4 491 586	4 935 868
Dépréciation des créances clients	(173 748)	(174 192)
Créances clients et comptes rattachés - valeur nette	4 317 838	4 761 676

Concernant les factures à établir des clients, la Société propose à ses clients une offre commerciale de mensualisation des paiements (montant mensuel fixe) lui permettant de lisser ses dépenses sur l'année. Avec cette offre, la société ne facture le client qu'une fois par an lors de sa relève de compteur et effectue une régularisation du plan de mensualisation le cas échéant. Au 31 décembre 2024, la société a comptabilisé les mensualités payées par ces clients et déterminé également l'équivalent des factures qui auraient été émises pour les périodes correspondantes.

La variation des provisions pour dépréciations des créances clients se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2023	Dotation	Reprise		31/12/2024
			utilisée	non utilisée	
Dépréciation des créances clients	174 192	8 826	(9 271)	-	173 748

15.2 Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Energie payée non encore livrée	7 640	22 747
CEE facturés non encore livrés	1 026 831	339 419
Stock virtuel gaz	50 408	84 223
Charges générales diverses constatées d'avance	4 196	3 603
Charges constatées d'avances	**1 089 075**	**449 992**

La hausse des CCA en lien avec les CEE est due principalement au contrôle du PNCEE.

15.3 Etat des échéances des créances

En milliers d'euros	31/12/2024	< 1 an	> 1 an
Autres prêts	236	236	-
Dépôts de garantie	3 188	1 008	2 180
Immobilisations financières hors participations	**3 424**	**1 244**	**2 180**
Fournisseurs, avances et acomptes versés sur commande	526	526	-
Clients et comptes rattachés	4 491 586	4 491 586	-
Personnel, sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 903	3 903	-
Etat - Taxes sur la valeur ajoutée	328 221	328 221	-
Etat - Autres impôts et taxes	195 371	195 371	-
Compte Courant groupe	211 990	211 990	-
Débiteurs divers	29 027	29 027	-
Créances	**5 260 623**	**5 260 623**	**-**
Charges constatées d'avance	**1 089 075**	**1 089 075**	**-**
Total	**6 353 122**	**6 350 943**	**2 180**

15.4 Produits à recevoir

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes à recevoir	1 167	-
Clients - factures à établir	3 686 009	3 180 467
Personnel - produits à recevoir	3 818	265
Organismes sociaux - produits à recevoir	2	1 882
Divers - produits à recevoir	11 465	11 464
Banque - intérêts courus à recevoir	181	473
Produits à recevoir	**3 702 641**	**3 194 551**

Les produits à recevoir divers comprennent principalement la part acheminement des créances irrécouvrables du quatrième trimestre 2024 en attente de compensation par Enedis et GRDF pour 10,9 millions d'euros

Note 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Comptes bancaires	1 416	1 960
Appels de marge	107	107
Disponibilités	**1 523**	**2 067**

Note 17. CAPITAUX PROPRES

17.1 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2023	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Variation Capital	Variation subv. Investissement	31/12/2024
Capital social	5 165	-	-	-	-	5 165
Prime d'émission	265 187	-	-	-	-	265 187
Prime de fusion	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	924	-	-	-	-	924
Report à nouveau	(102 181)	(48 536)	-	-	-	(150 717)
Résultat de la période	(48 536)	48 536	660 991	-	-	660 991
Subv. d'investissement	282	-	-	-	(120)	162
Capitaux propres	**120 841**	**-**	**660 991**	**-**	**(120)**	**781 712**

17.2 Evolution du capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2024 de 51 645 587 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de 0,1 euro chacune. Le capital social est entièrement libéré. La Société n'a émis ni autorisé aucune action de préférence.

Note 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2023	Dotation	Reprise		31/12/2024
			utilisée	non utilisée	
Provisions pour risques	71 105	43 821	(428)	(37)	114 461
Provisions pour charges	2 062	1 487		(118)	3 431
Provisions pour risques et charges	**73 167**	**45 308**	**(428)**	**(155)**	**117 892**
Dont exploitation	*18 941*	*21 987*	*(428)*	*(155)*	*40 345*
Dont financier	-	-	-	-	-
Dont exceptionnel	*54 226*	*23 321*	-	-	*77 547*
Dont report à nouveau	-	-	-	-	-

Une provision pour contrat déficitaire d'un montant de 31,6 millions d'euros avait été constituée durant l'exercice 2016 au titre des contrats portant sur la réservation, à compter de fin 2011, de capacités d'importation de gaz via la Belgique, pour des durées s'étendant au maximum jusqu'en 2027.

Il n'y a pas eu d'évolution en 2024. Le montant de la provision s'élève à 16,6 millions d'euros à fin 2024.

Autres provisions pour risques :

- Une provision pour risques a été constitué en 2024 pour couvrir le risque de non facturation de nos clients électricité et gaz pour les consommations de 2022 à 2024 à hauteur de 21M€ (14M€ pour les clients électricité et 7M€ pour les clients gaz).
- Total Direct Energie a engagé le 30 avril 2021 une action au fond contre EDF devant le Tribunal de Commerce de Paris afin d'une part de faire juger qu'elle était fondée à mettre en œuvre la clause de force majeure, et d'autre part d'obtenir l'indemnisation du préjudice qu'elle a subi. EDF a été condamnée à verser à TEEGF la somme de 53,9 millions d'euros à titre de dommages-intérêts, ainsi que 100k€ au titre de l'article 700 CPC. EDF s'est acquittée du

paiement de la somme en question et ce montant a été provisionné dans les comptes en janvier 2022.
Un complément de 21M€ a été comptabilisé par prudence sur l'exercice 2024 afin de couvrir le risque maximum évoqué par EDF. Les débats au fond ont repris fin 2024 et se poursuivent sur 2025.

Provisions pour charges :

Les provisions pour charges qui correspondent aux provisions pour avantages du personnel de la Société s'élèvent à 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 2,1 millions d'euros à fin 2023.

Note 19. DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Autres emprunts obligataires	-	-
Concours bancaires	5 898	702
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	**5 898**	**702**
Autres emprunts	387 865	388 861
Dettes financières diverses	13 792	10 400
Emprunts et dettes financières divers	**401 657**	**399 261**
Dettes financières	**407 555**	**399 963**

Les concours bancaires sont composés des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus à payer.

Le poste « autres emprunts » comprend un emprunt auprès de TotalEnergies Treasury pour un montant de 384 millions d'euros.

Les dettes financières diverses se composent principalement des dépôts de garantie reçus de la part de certains clients.

Note 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

20.1 Dettes diverses

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Clients - avances et acomptes reçus	1 921 558	1 777 350
Fournisseurs	358 410	576 355
Fournisseurs - factures non parvenues	2 508 799	2 661 803
Clients créditeurs	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**2 867 209**	**3 238 158**
Dettes fiscales	560 853	510 590
Dettes sociales	32 328	21 557
Dettes fiscales et sociales	**593 182**	**532 147**
Dettes sur immobilisations	**500**	-
Autres dettes	**525 109**	**694 538**
Dettes diverses	**5 907 557**	**6 242 192**

Les autres dettes sont constituées principalement des clients créditeurs et des montants dû dans le cadre du contrat de factoring avec HSBC.

20.2 Produits constatés d'avance

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Prestations de service	-	-
Franchise de loyer	15 048	24 118
Vente d'énergie	2 292	436 706
Vente stock gaz TGP	-	430
Produits constatés d'avance	**17 340**	**461 255**

La baisse des « vente d'énergie » s'explique par la reprise des produits constatés d'avance liés aux ventes à terme qui ont été livrés.

20.3 Ventilation des dettes par échéances

En milliers d'euros	31/12/2024	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	5 898	5 898		
Emprunts et dettes financières divers	401 657	17 657	384 000	
Dettes financières	**407 555**	**23 555**	**384 000**	-
Clients - avances et acomptes reçus	1 921 558	1 921 558		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 867 709	2 867 709		
Dettes fiscales et sociales	593 182	593 182		
Autres dettes	525 109	525 109		
Dettes diverses	**5 907 557**	**5 907 557**	-	-
Produits constatés d'avance	**17 340**	**17 291**	**50**	-
Total	6 332 452	5 948 402	384 050	-

20.4 Charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Founisseurs - factures à recevoir	2 508 799	2 661 803
Clients - avoirs à établir	367 988	522 727
Dettes fiscales et sociales	28 531	18 528
Autres emprunts - Intérêts courus	3 865	4 899
Banque - Intérêts courus	143	182
Charges à payer	2 909 325	3 208 139

Note 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

21.1 Engagements d'achats et de ventes d'énergie

Afin d'ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients, la Société conclut des contrats fermes ou optionnels d'achats à terme et de vente à terme d'électricité et de gaz sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé.

Au 31 décembre 2024 les engagements résultant de ces contrats sont les suivants :

Notionnels en k€	31/12/2024	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	3 330 196	2 449 994	880 202	-
Engagement net sur opération gaz	783 113	581 426	201 687	-
Engagement net sur opération autres	(25 901)	(36 341)	10 440	-

Notionnels en GWh	31/12/2024	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	54 173	40 920	13 252	-
Engagement net sur opération gaz	19 488	13 453	6 035	-
Engagement net sur opération autres	(3 801)	(4 801)	1 000	-

Notionnels en k€	31/12/2023	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	4 735 571	3 796 740	595 453	343 378
Engagement net sur opération gaz	1 038 013	895 430	142 583	-
Engagement net sur opération autres	136 588	115 235	21 353	-

Notionnels en GWh	31/12/2023	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	53 714	43 673	5 630	4 411
Engagement net sur opération gaz	19 984	16 063	3 921	-
Engagement net sur opération autres	14 048	11 600	2 448	-

Le Mark-to-Market de ces instruments est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Gain ou perte sur operations à terme	400 175	(1 253 443)
Gain ou perte sur option d'achat	-	-

21.2 Cautions et nantissements

Garanties données

En milliers d'euros	31/12/2024	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	1 800	1 800	-	-
Garanties Bancaires ARENH	70 898	-	70 898	-
Garanties Bancaires Enchères EDF	30 000	-	30 000	-
Garanties Bancaires liées au réseau	48 609	45 264	3 345	-
Autres garanties bancaires	1 293	-	1 150	143
Total	152 600	47 064	105 393	143

Garanties reçues

En milliers d'euros	31/12/2024	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	11 347	8 859	2 488	-
Total	11 347	8 859	2 488	-

Les garanties bancaires sur contrats énergie OTC représentent des garanties émises envers les contreparties industrielles de la Société concernant les contrats long-terme mis en place et qui couvrent principalement des garanties de paiements.

Les garanties bancaires liées au réseau correspondent aux cautions émises envers les responsables des réseaux de transport et de distribution d'énergie, pour couvrir le risque de défaut de la Société en tant qu'acteur sur les réseaux français.

Note 22. SITUATION FISCALE

22.1 Intégration fiscale

Depuis l'exercice 2019 TotalEnergies Electricité et Gaz France fait partie de l'intégration fiscale de sa société mère TotalEnergies SE.

La convention d'intégration fiscale conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

22.2 Allègements de la dette future d'impôt

Le taux d'impôt retenu pour le calcul de la fiscalité différée de TotalEnergies Electricité et Gaz France est de 25.8%.

		Impôts différés	
Situation au 31/12/2024	**Base de calcul**	**Actif**	**Passif**
Déficits reportables fiscalement	**482 708**	**124 659**	-
Deficits au 31/12/2023	741 292	191 439	-
Bénéfice fiscal 2024	(516 168)	(133 300)	-
Imputation déficits fiscaux antérieurs	257 584	66 521	-

Note 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	Valeur des titres		% capital détenu	Capital	Autres capitaux propres	Avances consenties	Chiffres d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	
	Brut	Provision								
TotalEnergies Power Génération France	18 500	(13 257)	100%	510	70 371	-	145	21 805	34 000	(1)
TotalEnergies Integrated Power ESS Belgium	10 355	(10 355)	100%	62	(119)	-	-	(105)	-	(1)
TotalEnergies CE Bayet	44 434	-	100%	42 000	61 907	-	189 688	57 162	59 000	(1)
TotalEnergies CE Marchienne au Pont	8 243	-	100%	44 025	1 105	-	108 158	994	-	(1)
TotalEnergies Renouvelables France	386 033	-	100%	8 625	(13 686)	-	37 838	(42 279)	-	(1)
TotalEnergies CE Saint Avold	181 342	-	100%	17 707	188 895	-	393 289	97 646	147 000	(1)
Vertigo	1 250	-	25%	1 479	28 323	-	291 290	14 212	2 684	(2)
Hetty	4 200	-	100%	1 000	1 276	-	2 899	267	-	(1)
Cono sur	2	-	5%			-			-	(3)

(1) Comptes au 31/12/2024
(2) Comptes au 30/09/2024
(3) Aucun chiffre disponible

Note 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Les éléments relatifs aux entreprises liées et entreprises associées sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participations	654 357	663 045
Créances rattachées à des participations	1 167	-
Créances (nettes de provisions) clients et comptes rattachés	888 828	1 177 454
Autres créances	212 022	517 896
Disponibilités	-	-
Charges constatées d'avance	50 408	95 002
Emprunts et dettes financières	(387 865)	(388 864)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(1 415 388)	(2 222 420)
Autres dettes	(21 732)	-
Ventes de marchandises	1 813 049	3 180 575
Production vendue - services	1 391 045	2 093 368
Autres produits	11	934
Achats de marchandises	(6 072 335)	(14 384 712)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(1 323 796)	(2 123 387)
Autres achats et charges externes	(56 918)	(45 393)
Autres charges	(59)	(26)
Salaires et traitements	(1 949)	(2 553)
Produits financiers	249 179	112 769
Charges Intérêts des comptes courants groupe	(27 208)	(17 654)
Impôts sur les bénéfices	(63 746)	-

Toutes les transactions significatives effectuées par TotalEnergies Electricité et Gaz France avec des parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2024, les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 1,5 million d'euros.

Note 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Au titre de l'exercice 2024, l'information sur le montant des rémunérations allouées aux dirigeants n'est pas donnée car elle conduirait à identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

Note 27. COMPTES CONSOLIDES

La Société est consolidée dans les comptes de la société TotalEnergies SE, sise 2 Place Jean Millier - 92400 Courbevoie.

Note 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE

Rien à signaler

Franck SCHMIEDT

Directeur Général France



TotalEnergies Electricité et Gaz France
Société Anonyme au capital de 5 164 558,70 €
Siège social : 2 bis, rue Louis Armand
75015 Paris
442 395 448 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 16 MAI 2025

PROCES-VERBAL

EXTRAIT

Le 16 mai 2025,
A 10 heures,

[...]

1ÈRE RESOLUTION
(Approbation des comptes sociaux et des charges non déductibles de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 215 335 euros. L'exercice 2024 étant bénéficiaire d'un point de vue fiscal, la réintégration de ces dépenses a entraîné une charge d'impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

2ÈME RESOLUTION
(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, constatant que le résultat net de l'exercice 2024 se traduit par un bénéfice comptable de 660 991 289 euros et que le report à nouveau déficitaire s'élève à la somme de -150 717 089 euros décide, sur la proposition du Conseil d'administration d'affecter le résultat de la manière suivante :

(i) *Affectation au poste « Report à nouveau » pour un montant de 150 717 089 euros portant le montant du report à nouveau à 0 euro,*
(ii) *Affectation à la distribution de dividendes pour un montant de 510 274 200 euros.*

Il est par ailleurs décidé d'affecter à la distribution de dividendes une fraction des primes d'émission pour un montant de 242 725 800 euros, portant les primes d'émission à 22 461 260 euros.
Compte tenu de ce qui précède, le montant total affecté à la distribution de dividendes se monte à 753 000 000 euros.

Il est proposé une mise en paiement du dividende à la date du 15 juillet 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

3ÈME RESOLUTION
(Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve expressément les termes de ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

[...]

5ÈME RESOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité ou autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

[...]

Pour extrait, copie certifiée conforme



Franck Schmiedt,
Directeur Général

TotalEnergies Electricité et Gaz France
Société Anonyme au capital de 5 164 558,70 euros
Siège social : 2bis, rue Louis Armand 75015 Paris
442 395 448 R.C.S. Paris

Rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise

TotalEnergies Electricité et Gaz France

Exercice 2024

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
PARTIE I : ACTIVITE DE LA SOCIETE 4
I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE 4
1.1. Evolution de l'activité de la société 5
1.2. Activité des principales filiales et des sociétés contrôlées par branches d'activité 7
1.3. Faits marquants survenus au cours de l'exercice 7
II. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 10
III. INVESTISSEMENT ET ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT .. 10
IV. PERSPECTIVES 11
4.1 Principaux risques et incertitudes 11
4.1.1 Les risques règlementaires et juridiques 11
4.1.2 Les risques relatifs à l'activité de la société 12
4.1.3Autres risques 13
4.2 Dispositif de contrôle interne 14
4.3 Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir 15
V. FILIALES ET PARTICIPATIONS 15
5.1 Filiales et participations 15
5.2 Cession de participations 16
VI. SUCCURSALES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES 16
PARTIE II : RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS 16
I. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 16
1.1 Comptes sociaux 17
1.2 Résultat de l'exercice et analyse de l'évolution des résultats 17
II. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT 19
III. AFFECTATION DU RESULTAT 21
3.1 Proposition d'affectation du résultat 21
3.2 Dividendes : montant – acompte sur dividendes – régime fiscal des dividendes 21
3.3 Dividendes : rappel des distributions lors des trois derniers exercices – 21
3.4 Capitaux propres 22
3.5 Dépenses non déductibles fiscalement 22
3.6 Prets interentreprises Consentis à moins de trois ans consentis par la société 22
IV. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES 22
PARTIE III : ACTIONNARIAT, GOUVERNANCE ET MANDATS 23
I. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL 23

II. COMMISSAIRES AUX COMPTES 23
2.1 Contrôle des commissaires aux comptes 23
2.2 Situation du mandat des commissaires aux comptes 24
IV. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 25
I. MANDATAIRES SOCIAUX 25
1.1 Composition du Conseil d'administration - Liste des mandats sociaux 25
1.2 Situation des mandats des administrateurs 25
1.3 SITUATION du mandat du directeur general 26
II. CONVENTIONS 26

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société TotalEnergies Electricité et Gaz France (la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

PARTIE I : ACTIVITE DE LA SOCIETE

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le groupe TotalEnergies Electricité et Gaz France constitué de la société TotalEnergies Electricité et Gaz France, de ses filiales et de toute société entrant dans son périmètre fonctionnel, est un acteur global sur le marché de l'énergie (électricité et gaz) en France. TotalEnergies Electricité et Gaz France intervient sur tous les segments de ce marché (clients particuliers, professionnels, entreprises et collectivités) et poursuit une stratégie d'intégration verticale pour être présent sur toute la chaîne de valeur, de la production jusqu'aux services liés à l'énergie au sein du foyer.

Au 2 septembre 2024, la Compagnie TotalEnergies a réorganisé ses activités en divisant la Business Unit Integrated Power en deux divisions : la Division « GRP – Retail Power & Gas » dédiée à la commercialisation de l'électricité et du gaz naturel auprès de ses clients professionnels (B2B) et particuliers (B2C) et la Division « GRP – Flexible Power & Integration » dédiée notamment au développement et à l'optimisation des actifs de production.

La structure juridique du groupe TotalEnergies Electricité et Gaz France couvre ces deux périmètres fonctionnels et plus particulièrement :

- Retail Power & Gas France (ci-après "RPG France") exerçant toutes les activités de fourniture d'électricité et de gaz en France et Retail Power & Gas Business Support (ci-après « RPG BS ») assurant un support transverse aux différentes activités de la Division Retail Power & Gas (IT, Innovation, RSE etc..),

- Flexible Power & Integration (ci-après "FPI") exerçant les activités de production flexibles (centrales à gaz, stockage par batteries et hydroélectricité), l'expertise marchés et le Large B2B (répondant aux attentes multi-services les plus complexes des grands comptes B2B).

Les développements ci-après concernent avant tout l'activité de la Société (section 1.1.), l'activité des filiales principales étant plus spécifiquement décrite dans le cadre du présent rapport de gestion à la section 1.2. L'organigramme juridique de TotalEnergies Electricité et Gaz France vous est présenté en Annexe 1.

1.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Premier acteur alternatif français de l'énergie, la société TotalEnergies Electricité et Gaz France est l'un des premiers opérateurs indépendants sur le marché français de la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

L'ambition de TotalEnergies SE, actionnaire à 100% de la Société, et de la Compagnie TotalEnergies dans son ensemble, est de devenir la major de l'énergie responsable et de fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre.

Au 31 décembre 2024, le parc clients de la Société s'élevait ainsi à 5,6 millions de sites en France, contre environ 5,5 millions de sites en France au 31 décembre 2023.

ACTIVITE DE VENTE D'ENERGIE

L'activité « Commerce » de la Société recouvre la commercialisation d'offres de fourniture d'électricité et de gaz, ainsi que des prestations de services à valeur ajoutée à destination des consommateurs particuliers, professionnels, des entreprises et des collectivités locales.

- **Les clients particuliers**

La Direction Commerciale « Particuliers » a pour mission la commercialisation d'offres de fourniture d'électricité et de gaz, ainsi que des prestations de services à valeur ajoutée à destination des consommateurs particuliers.
A la fin de l'exercice 2024, la Société fournissait en électricité et/ou en gaz près de 5 millions de sites particuliers, contre 4,9 millions au 31 décembre 2023. La Société se positionne ainsi comme le troisième acteur français sur ce secteur d'activité.

- **Les clients professionnels (TPE, PME), les collectivités et les grands comptes**

La Direction commerciale BtoB est structurée autour d'équipes spécialisées par typologie de clients :

- Les équipes chargées d'organiser, y compris via des partenaires de vente, les ventes d'offres standards auprès des TPE, artisans, commerçants, professions libérales et petites PME, comptant jusqu'à 30 sites (C5/C4 pour l'électricité et T1/T2 pour le gaz).

- Les équipes « Mid Market » qui gèrent les clients comptant de 1 à 100 sites. Ce sont des entreprises de type PME, petit industriel, ou petit tertiaire ayant un réseau de sites techniques, de boutiques ou d'agences, etc. Les offres pour ce segment sont sur mesure, ce qui signifie que chaque élément du prix peut se négocier et peut être fixe ou indexé.
- L'équipe Grands Comptes/Entreprises pour les sociétés ayant 100 sites et plus ou une consommation supérieure à 30 GWh/an. Les offres sont toujours construites sur mesure, en fonction des caractéristiques techniques des sites, de l'usage de l'énergie et des besoins de gestion du client.
- L'équipe Collectivités dédiée aux collectivités locales et aux établissements publics. Elle est rompue aux procédures de marché public et accompagne les collectivités dans leur démarche de mise en concurrence des postes énergie. Elle répond aux appels d'offres publics portant sur la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

ACTIVITE DE NEGOCE ET D'OPTIMISATION

L'activité de négoce et d'optimisation de la Société est réalisée par la direction « Energie Management » qui a pour missions principales, pour l'électricité et le gaz :

- de procéder aux actions de couverture des expositions générées par l'activité de fourniture et d'assurer à chaque instant l'équilibre entre les injections et les soutirages d'énergie sur les réseaux ; et
- d'optimiser les actifs en portefeuille (actifs de production électrique en gestion, stockage de gaz naturel, capacités d'interconnexions, flexibilités contractuelles, contrats PPA, etc.).

ACTIVITE DE PRODUCTION ET DE NEGOCE DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (« CEE »)

En raison de son activité de fourniture d'énergie, la Société est« obligée » au titre du dispositif CEE, créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), qui constitue l'un des principaux instruments de maîtrise de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Dans ce cadre, elle est soumise à une obligation de réalisation d'économie d'énergie exprimée CEE, durant une période pluriannuelle. La Société est ainsi incitée à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.
L'activité de production et de négoce de CEE de la Société est réalisée par la direction « Solutions Transition Energétique » qui a pour missions principales :

- de remplir l'obligation de la Société en tant qu'obligée, en garantissant la production d'un volume de CEE en ligne avec cette obligation en fin de période,
- de garantir la conformité réglementaire de la production des CEE,
- de veiller à la compétitivité du coût d'acquisition de ces CEE pour assurer la compétitivité des offres énergie de la Société, et
- d'optimiser le résultat financier de son activité de négoce de CEE sur le marché secondaire, en cas de revente de surplus.

1.2. ACTIVITE DES PRINCIPALES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR BRANCHES D'ACTIVITE

Nous vous présentons dans les développements ci-après l'activité des principales filiales de la Société.

ACTIVITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE

L'un des axes stratégiques de FPI est l'activité de développement et l'exploitation d'installations de moyens de production d'électricité utilisant la technologie des cycles combinés gaz qui est déployée au sein des filiales de production de TotalEnergies Electricité et Gaz France.

La Société exploite plusieurs centrales à cycle combiné gaz dans son périmètre fonctionnel :

- La centrale de Bayet détenue par la société TotalEnergies– Centrale Electrique Bayet. Elle a produit 0,5 TWh d'électricité en 2024 contre 0,8 TWh en 2023 ;
- La centrale de Marchienne-au-Pont détenue par TotalEnergies – Centrale Electrique Marchienne-au-Pont. En 2024, la centrale de Marchienne-au-Pont a produit 0,7 TWh contre 0,8 TWh en 2023 ;
- La centrale de Toul, détenue par TotalEnergies – Centrale Electrique Toul, a produit 0,5 TWh contre 1,5 TWh en 2023 ;
- La centrale de Pont-sur-Sambre détenue par TotalEnergies – Centrale Electrique Pont-sur-Sambre, a produit 0,3 TWh en 2024 contre 1,7 TWh en 2023.
- Les deux centrales de Saint-Avold détenues par TotalEnergies – Centrale Electrique Saint-Avold ont produit 1,4 TWh en 2024 contre 3,2 TWh en 2023.
- La centrale de Landivisiau détenue par la société Compagnie Electrique de Bretagne, société elle-même détenue à 50% par TotalEnergies Power Generation France, filiale de la Société, et à 50% par le fonds d'investissement Asterion Industrial Partners via son véhicule d'investissement Turbo Bidco Limited. La centrale a produit 0,7 TWh en 2024 contre 1,6 TWh en 2023.

ACTIVITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE RENOUVELABLE

La société TotalEnergies Renouvelables France, filiale majoritairement détenue par la Société, porte le développement, l'exploitation et la maintenance d'installations de production d'électricité renouvelable. Cette société appartient à la Division « GRP – Renewables » de la Compagnie TotalEnergies et n'est donc pas rattachée aux périmètres fonctionnels couverts par la Société.

1.3. FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

BASCULE VERS UNE STRATEGIE "VALUE OVER VOLUME"

Dans la continuité de 2023, RPG France a maintenu sur 2024 sa stratégie "value over volume" en poursuivant la rationalisation de son portefeuille clients.

Au 31 décembre 2024, le parc client « particuliers » en France s'établit ainsi à environ 3,7 millions de sites clients en électricité et 1,3 millions de sites clients en gaz, relativement stable par rapport aux 3,6 millions et 1,3 millions respectivement au 31 décembre 2023.

ECRETEMENT ARENH

Dans le cadre du mécanisme ARENH, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a reçu un total de demande de 130,45 TWh pour l'année 2024, alors que la loi fixe un plafond de 100 TWh par an, au prix de 42€/MWh. La CRE a procédé à la répartition de ce volume de 100 TWh au prorata des demandes des fournisseurs formulées dans le cadre du guichet ARENH de novembre 2023.

INSTAURATION D'UNE NOUVELLE CONTRIBUTION

La contribution sur la rente inframarginale applicable aux centrales à cycle combiné gaz (CCGT) détenues par les filiales de production de TotalEnergies Electricité et Gaz France mise en place dans la loi de finances pour 2023 a été renouvelée dans le cadre de la loi de finance 2024, dans des modalités similaires à la période précédente (taux de contribution et seuil applicable revus). Comme en 2023, cette contribution a eu un impact significatif sur les résultats des CCGT en 2024.

SOUTIEN DES TPE ET PME

TotalEnergies Electricité et Gaz France s'est engagée à soutenir les PME en complétant les dispositifs prévus par la loi de finances pour 2024 (amortisseurs). Pour ces clients, ayant signé ou renouvelé leur contrat au second semestre 2022 lorsque les prix étaient les plus élevés, TotalEnergies complète l'aide de l'Etat pour les PME afin de garantir un prix moyen annuel de 230 €/MWh hors taxes et hors acheminement variable, offrant une protection supplémentaire, ainsi qu'un lissage du prix sur l'année.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

En date du 31/12/2024, le Conseil d'administration de la Société est composé de la manière suivante :

- Mr Stéphane Michel, Président du Conseil d'administration ;
- Mr Olivier Jouny, administrateur ;
- Mme Camille Levy, administrateur.

Les détails sur l'évolution de la composition du Conseil d'administration sont précisés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant à la section 14.1 du présent rapport.

REORGANISATION PATRIMONIALE

A la suite de l'acquisition des titres de la société Dsflow le 13 octobre 2023, Dsflow a fait l'objet d'une décision de dissolution sans liquidation, emportant transmission universelle de patrimoine au profit de son actionnaire TotalEnergies Electricité et Gaz France, à l'issue du délai d'opposition de créanciers, le 1er mars 2024, et avec un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2024.

MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE DE FORCE MAJEURE DANS L'ACCORD-CADRE ARENH

Un contentieux oppose depuis 2020 la Société à EDF au sujet de l'activation par la Société de la clause de force majeure prévue dans l'Accord-Cadre ARENH qui la lie à EDF.

La Société a activé cette clause en mars 2020 face à la baisse drastique de la consommation d'électricité engendrée par les mesures de confinement décidées par le gouvernement, qui a contraint la Société à revendre massivement sur le marché les volumes d'ARENH dont elle bénéficiait, à un prix très inférieur aux 42€/MWh prévus par le Code de l'énergie.

Face au refus d'EDF d'interrompre les livraisons, la Société a saisi le tribunal de commerce (TC) de Paris en référé. Le 20/05/2020, le juge des référés s'est prononcé en faveur de la Société quant à l'activation de la clause de force majeure. La Société a suspendu le contrat à partir du 22 mai 2020. Cette décision a été confirmée en appel le 28/07/20. Le 11/05/22, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi d'EDF.

En parallèle, EDF a notifié à la Société la résiliation du contrat ARENH le 02/06/20. La Société a engagé une procédure en référé contre cette résiliation et a obtenu gain de cause. EDF a fait appel de cette deuxième décision et a obtenu gain de cause le 19/11/20. Cette décision est restée sans effet puisque la CRE a refusé de faire droit à la demande de résiliation d'EDF. EDF s'est désistée de son recours devant le Conseil d'Etat contre cette décision de la CRE.

Au fond, le TC de Paris a rendu, le 30 novembre 2021, un jugement accueillant favorablement les demandes de la Société. Le TC a considéré que la force majeure était caractérisée au sens de l'Accord-cadre et a condamné EDF à verser 53,9 millions € de dommages-intérêts à la Société.
EDF a interjeté appel du jugement. Les débats au fond ont été suspendus en 2023 dans cette affaire pour des raisons de procédure. L'instance au fond a repris en 2024 et l'audience de plaidoiries s'est tenue en mars 2025. La date du délibéré n'est pas encore connue.

SANCTION ADMINISTRATIVE EN MATIERE DE CEE

Le 15 juillet 2024, la Société a reçu une sanction administrative du Pôle National des Certificats d'Economies d'Energies (« PNCEE ») annulant 32 opérations standardisées d'économie d'énergie relatives à la rénovation globale de maisons individuelles, représentant un volume de 0,4 TWhc (soit une valeur approximative de 2,8 millions d'euros).
Ces annulations sont liées à des consommations initiales jugées trop élevées par le PNCEE bien que ces niveaux de consommation aient été établis et validés par des bureaux d'études certifiés par des organismes accrédités par l'Etat. Aucune sanction financière n'accompagne cette annulation.
La Société conteste tout manquement et a introduit un recours contentieux devant le Conseil d'Etat contre cette sanction en janvier 2025.

II. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement majeur intervenu depuis la clôture de l'exercice.

III. INVESTISSEMENT ET ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les équipes Innovation de la Société contribuent au développement de nouveaux services et produits pour aider les clients B2C et B2B à mieux gérer leur consommation d'énergie et à améliorer l'efficacité énergétique de leurs sites. En parallèle, la Société améliore ses méthodes et processus en promouvant une culture d'innovation.

Les évolutions technologiques, sociétales et réglementaires, tels que la transition énergétique, les compteurs intelligents, la flexibilité énergétique pour les secteurs résidentiel et tertiaire, l'autoconsommation, les batteries de stockage et la mobilité électrique, sont des facteurs qui peuvent créer de la valeur ajoutée en changeant la relation des consommateurs résidentiels et des petits professionnels avec leur énergie au quotidien, qu'elle soit électrique ou gaz.

La recherche et l'optimisation de l'efficacité énergétique, dans une démarche environnementale, innovante et de maîtrise des coûts, sont également prioritaires pour les clients professionnels, permettant ainsi de renforcer leur compétitivité et leur engagement durable.

En collaborant avec des incubateurs et accélérateurs de startups et en utilisant les compétences internes en R&D de TotalEnergies, ainsi que les équipes innovation des autres unités de la branche Gas Renewable and Power, l'équipe Innovation de la Société développe et teste des projets innovants basés sur ces concepts et nouveaux usages, afin de démontrer sa valeur dans la chaîne de valeur « integrated power ».

La Société dispose de compétences techniques spécifiques (IA, IoT, PV, batteries, flexibilité de consommation, etc.) et d'une méthodologie permettant d'identifier de nouveaux cas d'usage répondant à des besoins concrets, afin de proposer des solutions technologiques et des services

innovants à ses clients. En plus des projets développés ces dernières années, tels que le suivi en temps réel de la consommation d'un foyer, l'analyse de la consommation par équipement grâce à l'intelligence artificielle, les conseils pour réduire la consommation globale et par appareil, le pilotage des équipements électriques lors des jours de tension sur le réseau, les nouveaux services de gestion intelligente de la recharge des véhicules électriques etc ..., la Société a travaillé sur d'autres projets concrets avec les lignes métiers. Citons notamment la mise en place d'un portail solidarité pour mieux accompagner les clients vulnérables, l'optimisation des processus de recouvrement des factures, l'amélioration des contrats clients B2B.

Enfin, une veille de la propriété intellectuelle existe à la fois en amont pour identifier les brevets ou les tendances d'innovation dans le secteur et également lors des phases de développement afin de protéger les innovations de la Société.

.

IV. PERSPECTIVES

4.1 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La diversité des activités au sein de la Société, dans un contexte très régulé, génère de nombreux risques, exogènes pour la plupart d'entre eux. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis les principaux risques présentés ci-dessous.

4.1.1 LES RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

ENJEUX ET CONTRAINTES LIES AUX CHANGEMENTS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Les marchés de la fourniture de l'électricité et du gaz faisant l'objet d'un encadrement réglementaire et législatif très serré, TotalEnergies Electricité et Gaz France exerce une veille constante pour anticiper et s'adapter à toute évolution de ce type, notamment les évolutions des tarifs réglementés de vente, du marché de capacité, ou encore l'encadrement de l'ARENH et du dispositif qui le remplacera à partir du 1er janvier 2026.

Toute évolution défavorable de ce cadre réglementaire pourrait avoir un effet négatif sur la Société, son activité, sa situation financière, sa trésorerie, ses résultats et ses perspectives.

4.1.2 LES RISQUES RELATIFS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

RISQUES CLIENTS

La Société est exposée au risque d'impayés, accentué d'une part par un contexte économique qui affecte les capacités de paiement des clients, d'autre part par la caractéristique même du marché de masse auquel s'adresse la Société, qui génère une multitude de petites créances, difficiles à recouvrer à l'unité. La Société suit au quotidien l'encours client et constate au besoin des dépréciations sur les créances qui présenteraient une probabilité de recouvrement trop faible. Au 31 décembre 2024, cette dépréciation des comptes clients représente 173,8 M€ (contre 174,2 M€ au 31 décembre 2023).

RISQUES DE MARCHE

TotalEnergies Electricité et Gaz France est amenée à effectuer des transactions (ventes ou achats) sur les marchés de l'électricité, du gaz, des garanties d'origine, des CEE, ou de la capacité pour un montant global important.
Depuis mars 2022, la Société réalise l'intégralité de ses couvertures en électricité et en gaz auprès de l'entité TotalEnergies Gaz and Power Limited et n'engage plus de transactions auprès de contreparties externes à la Compagnie TotalEnergies.
Ces instruments de couverture entrent dans la gestion et l'optimisation de l'approvisionnement des clients et sont sensibles à la variation des prix de marché des matières premières, qui a une volatilité importante.
La Société a défini un cadre de gestion visant à limiter les conséquences des fluctuations des prix de marché, mais reste néanmoins exposée aux risques liés notamment aux incertitudes pesant sur les positions ouvertes, aux impacts des variations sur les positions ouvertes résiduelles, au manque de liquidité ou de profondeur de marché sur les échéances lointaines. De même, le risque de sous-consommation ou de surconsommation des clients liés à des évènements exogènes, notamment des évènements climatiques, sanitaires ou macro-économiques, constitue dans certain cas un risque pour la Société qui devra revendre ou racheter des volumes d'énergie en conséquence.

RISQUES FINANCIERS

Depuis octobre 2023 et le paiement de la dernière échéance associée à l'emprunt obligataire, les besoins de financement de la Société sont couverts par des prêts d'exploitation et des découverts mis à disposition par la Compagnie TotalEnergies via sa filiale TotalEnergies Treasury.

RISQUES OPERATIONNELS

- **Risques industriels**

TotalEnergies Electricité et Gaz France détient et exploite, à travers ses filiales de production, plusieurs installations de production d'électricité à cycle combiné gaz (cf. Section 1.2). Ce type d'installation industrielle est de nature à pouvoir porter atteinte significativement à l'environnement naturel ou humain, notamment en cas d'accidents, de catastrophes naturelles ou d'agressions externes, et à mettre en jeu la responsabilité civile, pénale et environnementale de TotalEnergies Electricité et Gaz France.
La Société évalue à ce jour l'impact de ces risques industriels à zéro et n'a en conséquence pas doté de provision dans ses comptes.

- **Données à caractère personnel et autres données**

Dans le cadre de ses activités, la Société est amenée à collecter les données de nombreuses personnes physiques et morales. S'agissant des données à caractère personnel, la Société collecte en particulier celles de ses clients, de ses prospects et de ses salariés.

Le traitement de ces données peut être soumis à différents risques :

- Quel que soit le type de données, un risque opérationnel de fuite, de perte ou d'altération des données traitées, du fait, par exemple, de cyber attaques, de vols, de destruction de données, etc...
- S'agissant des données à caractère personnel, un risque juridique et réglementaire inhérent aux exigences légales et réglementaires liées aux droits des personnes (information des personnes concernées, respect des principes de traitement énoncés par le RGPD, respect des exigences relatives au traitement des demandes d'exercice de droit et des violations de données).

La sécurisation et la confidentialité des données en général, ainsi que le respect de la réglementation concernant les données à caractère personnel, sont des sujets d'attention majeure pour TotalEnergies Electricité et Gaz France. Cette dernière dispose d'un programme de conformité qui inclut la protection des données personnelles dont l'ambition est de renforcer l'éthique et la conformité au quotidien au sein de la Société de manière à s'assurer le respect pas l'entité des règlementations qui lui sont applicables et notamment le RGPD.

L'ensemble de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de TotalEnergies Electricité et Gaz France ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.1.3AUTRES RISQUES

RISQUE DE DEFAILLANCE INFORMATIQUE

Dans le cadre de son activité, la Société utilise de nombreux outils informatiques et systèmes d'information et gère plusieurs bases de données importantes, concernant notamment ses clients, leur facturation, et aussi la gestion des approvisionnements (nominations sur les réseaux de transports, système de gestion des transactions, etc.).

En cas de sinistre affectant ces systèmes d'information et ces bases de données, l'activité de la Société pourrait s'en trouver perturbée, ce qui pourrait à terme avoir une incidence négative sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

4.2 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le processus de contrôle interne en place au sein de TotalEnergies Electricité et Gaz France a pour objectif de prévenir, gérer et contrôler les principaux risques auxquels la Société se trouve exposée dans le cadre de ses activités, en s'assurant de :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la Société et de la Compagnie TotalEnergies, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- La fiabilité des informations et opérations financières.

Des procédures spécifiques sont mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration des informations financières, notamment :

- Un système informatique comptable (SAP) adapté aux spécificités des activités de la Société ;
- Des process et points de contrôles concernant les activités financières et comptables (par exemple : opérations de rapprochement, suivis des provisions, gestion et valorisation des immobilisations, etc.) ;
- Un pôle Contrôle qui assure la maîtrise du processus budgétaire, des reportings mensuels et du suivi des investissements de la Société ;
- Des procédures au niveau de la trésorerie afin de gérer par exemple les validations des paiements.

Le dispositif de contrôle interne a été renforcé courant 2019 avec la mise en conformité avec la loi Sarbanes Oxley sur les process les plus significatifs à savoir clôture comptable, ventes, trésorerie et energy management ainsi que sur la partie IT.

Par ailleurs, les activités de la Société s'effectuent dans le respect le plus strict des législations applicables ainsi que du Code de conduite de la Compagnie TotalEnergies et sont encadrées par des procédures de conformité et de gestion des risques, notamment pour la prévention de la corruption, de la fraude et des infractions au droit de la concurrence, ainsi que pour la protection des données personnelles. Les programmes de lutte contre la corruption et contre la fraude incluent des actions de reporting et de contrôle (missions et audits).

4.3 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La stratégie de la Compagnie TotalEnergies est de se transformer en une compagnie multi-énergies et le secteur Gas, Renewables & Power dans lequel est intégrée la Société, porte l'ambition de la Compagnie TotalEnergies dans les activités des chaînes intégrées du gaz et de l'électricité. Dans les prochaines décennies, la demande en électricité est appelée à croître plus vite que la demande globale en énergie ; la contribution des renouvelables et du gaz pour la génération électrique est donc indispensable dans la lutte contre le changement climatique.

TotalEnergies ambitionne de porter son parc à plus de 7 millions de sites B2C et B2B (gaz et électricité) et Large B2B (électricité) en France à horizon 2030, représentant une part de marché de l'ordre de 11% à 12%.

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre Société n'est pas tenue d'établir un rapport de gestion au périmètre de son groupe et des comptes consolidés en application des dispositions de l'article L. 233-17 du Code de commerce.

L'activité des filiales principales de la Société a été exposée en vous rendant compte de l'activité de la Société.
Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

5.1 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Vous trouverez dans le tableau annexé à nos états financiers les informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société.

PRISES DE PARTICIPATION OU PRISES DE CONTROLE

Nous vous signalons que notre Société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune participation dans le capital d'une autre société.

MODIFICATION DE PARTICIPATIONS

Néant

PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

REGULARISATION DE PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

5.2 CESSION DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, nous vous signalons que notre Société n'a cédé aucune participation.

VI. SUCCURSALES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES

En application de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la société détient quatre établissements secondaires situés :

Adresse	Numéro SIRET
5 impasse de l'Espéranto - le Solet 44800 SAINT-HERBLAIN	442 395 448 00065 RCS NANTES
117 allée des Parcs Iléna Park 69800 SAINT-PRIEST	442 395 448 00073 RCS LYON
74 rue Lieutenant de Montcabrier Zac de Mazeran 34500 BEZIERS	442 395 448 00099 RCS BEZIERS
Tour CBX, 1 Passerelle des reflets 92400 COURBEVOIE	442 395 488 00107 RCS NANTERRE

PARTIE II : RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

I. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ainsi que le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de commerce ont été mis à votre disposition.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

La société n'établit pas de comptes consolidés.

1.1 COMPTES SOCIAUX

- **Bilan de la Société**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Montant en euros	Montant année N	Montant année N-1
Capital Social	5 164 559	5 164 559
Réserve Légale	924 256	924 256
Capitaux Propres	781 712 013	120 840 767
Total Bilan	7 232 056 396	7 297 418 796

- **Compte de résultat de la Société**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Montant en M€	Montant année N	Montant année N-1	Difference
Chiffres d'affaires	12 037	15 448	-3 411
Produits d'exploitation	12 155	17 895	-5 740
Marge Brute	**912**	**291**	**620**
Couts de personnel	-75	-67	-8
Autres couts fixes	-202	-221	19
Impots et taxes	-13	-8	-5
EBITDA	**622**	**-5**	**627**
Amortissements	-101	-111	10
Dotation nette des PRC	0	-33	33
Resultat d'exploitation	**521**	**-148**	**670**
Resultat Financier	243	99	144
Resultat Courant Avant Impots	**764**	**-49**	**814**
Resultat Exceptionnel	-33	1	-33
Participation des salariés	-4	0	-4
Impôts sur les bénéfices	-66	0	-66
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**661**	**-49**	**710**

1.2 RESULTAT DE L'EXERCICE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS

Le chiffre d'affaires s'établit à 12 037 M€ contre 15 448 M€ au titre de l'exercice précédent.

Cette diminution de 3 411 M€, soit 22%, s'explique principalement par :

- La baisse des revenus liés au contrat d'échange avec TGP -771 M€ ;
- La baisse des ventes sur le marché de gros (effet cascading) -2 412 M€ ;
- La baisse des ventes aux clients finaux conséquence directe de la baisse des prix -758 M€ ;
- Partiellement compensées par la hausse des taxes sur l'énergie (+340M€, du fait des augmentations des accises sur l'électricité et le gaz) et la hausse des ventes de CEE et certificats de capacité (+206M€)

Dans les autres produits, la société a comptabilisé dans la rubrique de subventions d'exploitation la compensation attendue de l'Etat au titre des aides amortisseur et sur amortisseur. La forte diminution versus 2023 (- 2 330 M€) s'explique par la suppression en 2024 du mécanisme de bouclier tarifaire.

Le résultat d'exploitation 2024 est positif de 521 M€ contre un résultat négatif de 148 M€ en 2023, soit une augmentation de 670 M€.

Cette amélioration s'explique principalement par la hausse de la marge brute de la société (+ 620 M€). La marge brute électricité a augmenté de 640 M€. Cette forte hausse s'explique à la fois par une bonne maîtrise des coûts de sourcing accompagnée d'une stabilisation des marges unitaires sur le portefeuille indexé et une progression sur le portefeuille d'offres fixes, mais également par le rattrapage dans le TRVe 2024 de l'impact négatif de janvier 2023.
La marge brute liée au gaz a diminué de 19 M€ du fait principalement d'une provision pour stockage de gaz de 22M€ passée sur le Q4 2024 en raison des fortes tensions sur le marché gazier en France et d'un niveau de stocks historiquement bas.

Les charges de personnel sont en hausse de 8,3 M€ sous l'effet combiné de l'augmentation du nombre de salariés et des augmentations de salaires notamment pour couvrir l'inflation.

Les autres coûts fixes sont en baisse comparés à ceux de l'année précédente (202 M€ en 2024 contre 221 M€ en 2023) démontrant ainsi la maîtrise des coûts opératoires et des dépenses de structure, malgré une augmentation des refacturations de frais de support du siège compte tenu notamment du déploiement des Business Units Flexible Power and Integration et Retail Power and Gas

En milliers d'euros	2024	2023	Variation
Reprises de provisions créances douteuses	9 271	12 333	(3 062)
Dotation provisions créances douteuses	(8 826)	(53 762)	44 935
	-	-	-
Dotation nette exploitation	**444**	**(41 429)**	**41 874**

En milliers d'euros	2024	2023	Variation
Reprises de provisions PRC	583	9 543	(8 960)
Dotation provisions PRC	(21 987)	(5 554)	(16 433)
	-	-	-
Dotation nette explotation	**(21 404)**	**3 989**	**(25 393)**
Total dotation nette de reprises	**(20 959)**	**(37 440)**	**16 481**

Les dotations aux provisions nettes de reprises ont diminué de 16 M€ en 2024 par rapport à l'année précédente (-21 M€ en 2024 versus -37 M€ en 2023). Ceci s'explique par la diminution de la balance âgée du fait de la baisse des prix, compensée partiellement par la provision pour risque de non facturation électricité et gaz des énergies en compteur.

Les impôts et taxes augmentent de 4,5 M€. Cette hausse est principalement liée à la hausse de la C3S (+ 1,7M€) et de la CVAE (+ 2,7M€) concomitamment à la hausse du résultat d'exploitation.

Les amortissements diminuent de 10 M€ par rapport à l'année 2023 (101 M€ versus 111 M€). Cette baisse est principalement la conséquence de la forte diminution des coûts d'acquisition sur l'exercice précédent du fait d'un recours plus limité au canal partenaires.

Le résultat financier est en hausse en 2024 pour s'établir à 243 M€ contre 99 M€ en 2023 du fait principalement de la forte augmentation des dividendes reçus.

Le résultat exceptionnel est négatif à hauteur de 32,5 M€ en 2024. Il est composé essentiellement de l'augmentation de la provision pour litige ARENH avec EDF (21M€) et de la mise en paiement du retour à meilleure fortune dans le cadre de l'abandon de créance fait à Total Spring France par Lampiris Belgique en 2013 (5,8M€).

La participation aux bénéfices est de 4,3M€ et l'impôt sur les sociétés se monte à 66,5M€ en 2024 en raison du résultat fiscal bénéficiaire de la Société contre une participation et un impôt nul en 2023.

Ainsi, le résultat net en 2024 est un bénéfice de 661 M€ centre une perte de 49 M€ en 2023.

II. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, les tableaux ci-dessous ont été établis pour la publication d'informations sur les délais de paiement de la société pour l'exercice 2024 :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu au I de l'article D.441-4)												
En milliers d'euros	Article D.441-I.-1°: Factures reçues non réglées en date de						Article D.441-I.-2°: Factures émises non réglées en date de					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	2 561					658	802 082					502 036
Montant total des factures concernées TTC	341 801	13 422	2 236	-5 691	5 296	15 263	416 820	56 116	20 378	17 511	306 287	400 293
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	3,23%	0,13%	0,02%	-0,05%	0,05%	0,14%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							3,46%	0,47%	0,17%	0,15%	2,54%	3,33%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - Article L.441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

III. AFFECTATION DU RESULTAT

3.1 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons l'affectation du résultat suivante :

ORIGINE (en euros)	
Report à nouveau	-150 717 089
Prime d'émission	265 187 059
Résultat de l'exercice	660 991 289
TOTAL A AFFECTER	775 461 260
AFFECTATION (en euros)	
Report à nouveau	150 717 089
Réserve légale	0
Dividende	753 000 000
Prime d'émission	-242 725 800
TOTAL AFFECTE	660 991 289
APRES AFFECTATION (en euros)	
REPORT A NOUVEAU	0
PRIME D'EMISSION	22 461 260
RESERVE LEGALE	924 256

3.2 DIVIDENDES : MONTANT – ACOMPTE SUR DIVIDENDES – REGIME FISCAL DES DIVIDENDES

Le versement d'un dividende de 753M€ sera effectué au titre de l'exercice 2024.
TotalEnergies Electricité et Gaz France a opté pour le régime prévu à l'article 223 A du Code général des impôts.
Elle fait partie du groupe d'intégration fiscale dont TotalEnergies SE est la société mère.

3.3 DIVIDENDES : RAPPEL DES DISTRIBUTIONS LORS DES TROIS DERNIERS EXERCICES –

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes
2021	0
2022	0
2023	0

3.4 CAPITAUX PROPRES

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la Société restent supérieurs à la moitié du capital social.

3.5 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39-4 du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice 2024 prennent en charge une somme de 215 335 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

3.6 PRETS INTERENTREPRISES CONSENTIS A MOINS DE TROIS ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2024, la Société n'a aucun prêt en cours consenti en vertu du 3 bis de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier.

IV. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices est joint en annexe du présent rapport de gestion.

PARTIE III : ACTIONNARIAT, GOUVERNANCE ET MANDATS

I. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de 5 164 558,70 euros est divisé en 51 645 587 actions au nominal de 0,10 euros.

Les titres de la Société ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

La Société est détenue :

- directement à hauteur d'environ 92,31% par TotalEnergies SE,
- et à hauteur de 6,69% par TotalEnergies Holdings et de 0,99% par TotalEnergies Power & Gas Belgium SA, elles-mêmes filiales de la société TotalEnergies SE.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice.

La Société n'a émis aucun autre titre ou droit susceptible de donner accès au capital. L'article 12 « *Droits et obligations attachés aux actions* » des statuts institue un droit de vote double dont certaines actions bénéficiaient.

Au 31 décembre 2024 et à la date de signature de présent rapport, l'actionnariat de la Société est réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre de titres détenus
TotalEnergies SE	47 672 349
TotalEnergies Holdings	3 458 000
TotalEnergies Power & Gas Belgium	513 428
TotalEnergies Electricité et Gaz France	1 810
TOTAL	**51 645 587**

II. COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1 CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport sur les comptes de l'exercice ainsi qu'un rapport spécial sur les opérations visées par les articles L.225-38 et suivants du Code de commerce établi par notre Commissaire aux comptes.

2.2 SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Commissaire aux comptes de votre Société est :

Titulaire	1ère nomination	Fin du mandat actuel
Pricewaterhousecoopers Audit, representée par Madame Cécile Saint-Martin	13 juillet 2022	Lors de l'AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

IV. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de la Société vous est présenté conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce.

I. MANDATAIRES SOCIAUX

1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - LISTE DES MANDATS SOCIAUX

Au cours de l'année 2024, la composition du Conseil d'administration a évolué. Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 16 avril 2024, de ne pas procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Namita Shah et de nommer en remplacement Monsieur Olivier Jouny en qualité d'administrateur. A la suite de la démission de Madame Carolina Pretzel de ses fonctions d'administrateur de la Société, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 21 novembre 2024, de nommer Madame Camille Levy en remplacement.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration de la Société était composé des trois administrateurs suivants, dont la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun d'eux vous est communiquée en annexe.

Composition du Conseil d'administration de TotalEnergies Electricité et Gaz France au 31 décembre 2024

Nom, prénom des membres du Conseil	Membre indépendant	Année première nomination	Échéance du mandat (1)
Stéphane Michel, Président	**Non**	2021	2028
Olivier Jouny, Administrateur	**Non**	2024	2028
Camille Levy, Administrateur	**Non**	2024	2028

(1) A l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire

1.2 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 16 avril 2024, de ne pas procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Namita Shah qui arrivait à son terme à l'issue de la prochaine Assemblée Générale ordinaire annuelle, et a décidé de nommer à titre provisoire, Monsieur Olivier Jouny en remplacement.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société, qui s'est tenue le 16 mai 2024, a décidé de ratifier la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration le 16 avril 2024, de Monsieur Olivier Jouny en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 16 avril 2024.

Nous vous rappelons que Madame Carolina Pretzel a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 21 novembre 2024. Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 21 novembre 2024, a décidé de coopter provisoirement Madame Camille Levy, en qualité d'administrateur, à compter du 21 novembre 2024 et pour la durée restant à courir du mandat de sa prédécesseuse, soit jusqu' à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice 2027.

Il vous sera proposé lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, de ratifier la décision du Conseil d'administration, en date du 21 novembre 2024, de nommer Madame Camille Levy, administrateur de la Société.

A la suite de cette nomination, la composition du Conseil d'administration conserve le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil prévu à l'article L.225-18-1 du Code de commerce

1.3 SITUATION DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous rappelons que le mandat de Directeur Général de Monsieur Franck Schmiedt a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2024 pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

II. CONVENTIONS

CONVENTION REGLEMENTEE DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous rappelons que, lors de sa séance du 26 août 2024, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention relevant du champ de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Nous vous précisons qu'aucune autre convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES INTERVENUES ANTERIEUREMENT ET POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous précisons qu'aucune convention autorisée et conclue antérieurement ne s'est poursuivie au cours de l'exercice.

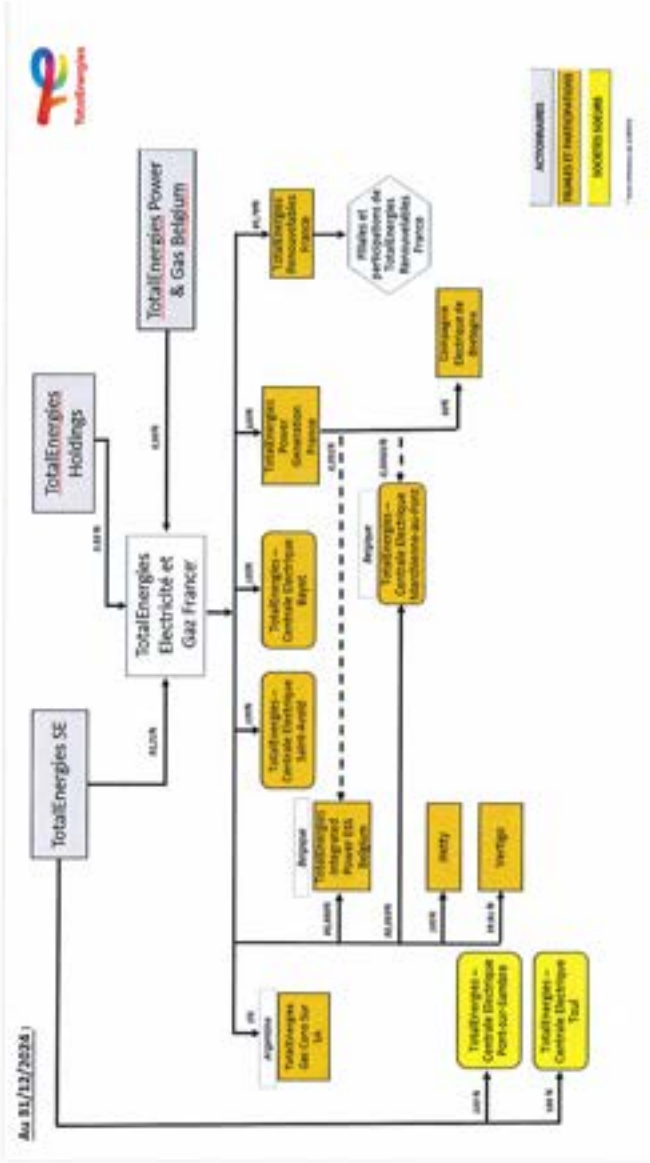
Le Conseil d'Administration



Stéphane Michel
Président du Conseil d'administration

Annexe 1

Organigramme du Groupe TotalEnergies Electricité et Gaz France au 31/12/2024



Annexe 2

Résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature et indications (€)	2020	2021	2022	2023	2024
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 164 559	5 164 559	5 164 559	5 164 559	5 164 559
Nombre d'actions émises	51 645 587	51 645 587	51 645 587	51 645 587	51 645 587
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 270 485 809	11 504 121 795	24 218 363 023	15 447 974 785	12 036 932 711
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	(117 018 555)	87 988 689	(67 712 375)	95 569 803	877 123 589
Impôts sur les bénéfices	-	-	624 075	(95 482)	66 457 546
Résultat après impôts, amortissements et provisions	9 170 335	10 480 176	(259 741 599)	(48 536 496)	660 991 289
Résultat distribué	-	-	-	-	753 000 000
Résultat par action					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	(2,27)	1,70	(1,32)	1,85	15,70
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,18	0,20	(5,03)	(0,94)	12,80
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	14,58
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	566	543	641	658	767
Montant de la masse salariale de l'exercice	33 092 716	33 795 670	40 739 274	46 272 524	50 893 644
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	15 068 639	15 427 641	17 456 310	20 325 492	23 975 805
Resultat Net	9 170 335	10 480 176	-259 741 599	-48 536 496	660 991 289
Amortissements et provisions dotations exploitation	-179 380 387	-114 600 427	-156 119 221	-170 076 921	-131 957 193
Reprises provisions exploitation	305 226 727	36 430 625	19 901 326	21 875 711	9 854 034
Amortissements et provisions dotations financières	0	0	0	-10 255 337	0
Reprises provisions financières	342 550	661 289	39 078	13 254 766	0
Amortissements et provisions dotations exceptionnels	0	0	-55 226 332	0	-23 321 000
Reprises provisions exceptionnelles	0	0	0	1 000 000	0
Participation des salariés aux résultats	0	0	0	0	-4 250 595
Impôt sur les bénéfices	0	0	-624 075	95 482	-66 457 546
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	-117 018 555	87 988 689	-67 712 375	95 569 803	877 123 589

Annexe 3

Liste des mandats et fonctions de mandataires sociaux au 31/12/2024

Prénom Nom	*Fonctions dans le Groupe*	*Autres mandats et fonctions en cours au 31/12/2024*	*Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années*
Franck Schmiedt	Directeur Général		• Président de Argedis (fin de mandat le 3 janvier 2022) • Gérant non Associé de Logistique et Diffusion LOGEDIF (fin de mandat le 3 janvier 2022) • Président de Progeres (fin de mandat le 3 janvier 2022)
Stéphane Michel	Président du Conseil d'administration	• Administrateur de TE H2 ; • Administrateur de Automotive Cells Company SE ; • Administrateur de Automotive Cells Company Factories Europe SA ; • Président de SAFT Groupe ; • Membre du Comité Performance Groupe de TotalEnergies SE. • Membre du Comité Exécutif de TotalEnergies SE.	• Administrateur de Total Eren Holding *(fin de mandat le 15 juin 2023)* • Director de Abu Dhabi Company for onshore Petroleum Operations limited *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; (pas sur Pappers) • Director de Dolphin Energy Limited *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; (pas sur Pappers, ou changement de dénomination ?) • Président du Conseil d'administration et administrateur de Elf Petroleum Iran *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président du Conseil d'administration et administrateur de Saft Groupe *(fin de mandat le 13 août 2021)* ; • Président et Président du Conseil d'administration de TotalEnergies EP Algérie *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de Total E&P Iran *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de Total E&P Syrie *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de Total Pars LNG *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de Total Sirri *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* • Président de Total South Pars 11 Holding *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président du Conseil d'administration et Administrateur de Total South Pars *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Administrateur de TotalEnergies EP Abu Al Bu Khoosh *(fin de mandat le 28 janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Dolphin Holdings *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Dolphin Midstream *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Administrateur de TotalEnergies EP Dolphin Upstream *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Administrateur de TotalEnergies EP Golfe *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Iraq *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ;

			• Président de TotalEnergies EP Kuwait *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Administrateur de Total E&P Liban SAL *(fin de mandat le 26 septembre 2021) (pas sur Pappers)* • Président du Conseil d'administration et Administrateur de TotalEnergies EP Libye *(fin de mandat le 7 janvier 2021)* ; • Président du conseil d'administration et Administrateur de TotalEnergies EP Maroc *(fin de mandat le 7 janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Oman *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Qatar 2 *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Qatar *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Turkmenistan *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de Totalenergies EP United Arab Emirates *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Director de Total E&P Waha Limited *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; (pas sur Pappers) • Président de TotalEnergies UAE Services *(fin de mandat le 6 janvier 2021).* • Président de Total Qatar Oil and Gas (sur Pappers, vérifier TELA)
Olivier Jouny	Administrateur (début de mandat le 16 mai 2024)	• Administrateur de Casa dos Ventos S.A ; (pas sur Pappers) • Président du Conseil d'Administration, Administrateur et Directeur Général de Total Eren ; • Président du Conseil d'Administration, Administrateur et Directeur Général de Total Eren Holding ; • Administrateur de TotalEnergies Integrated Power ESS Belgium ; (pas sur Pappers) • Administrateur de TotalEnergies Power & Gas Belgium ; (pas sur Pappers) • Directeur Général de TotalEnergies Gas & Power Activities ; • Directeur Général de TotalEnergies Gas Ventures Indonesia ; • Director de Clearway Energy ; (pas sur Pappers) • Director de TotalEnergies Renewables Big Sky Solar Holding I Corporation ; (pas sur Pappers) • TotalEnergies Renewables Big Sky Solar Holding II Corporation ; (pas sur Pappers) • Manager de Zephyr Holdings GP, LLC ; (pas sur Pappers) • Manager de TotalEnergies Renewables USA, LLC ; (pas sur Pappers) • Président de TotalEnergies Offshore Wind Korea ; • Président de TotalEnergies Renewables ; (sur Pappers, vérifier TELA) • Président de TotalEnergies Solar INTL.	• Président et Administrateur de TotalEnergies – Centrale Electrique Marchienne-au-Pont *(fin de mandat le 2 septembre 2024)* ; (pas sur Pappers) • Director de West Burton Flexible Generation Limited *(fin de mandat le 2 septembre 2024)* ; (pas sur Pappers) • Managing Director de TotalEnergies Renwables Deutschland GmbH *(fin de mandat le 2 septembre 2024)* ; (pas sur Pappers) • Manager de TotalEnergies Flexible Power USA, LLC *(fin de mandat le 1er septembre 2024)* ; (pas sur Pappers) • Managing Director de TotalEnergies EP Angola Block 16 Holdings *(fin de mandat le 25 novembre 2020)* ; (pas sur Pappers) • Directeur Général et Administrateur de TotalEnergies EP Angola *(fin de mandat le 3 octobre 2022)* ; • Directeur Général de TotalEnergies LNG Angola *(fin de mandat le 4 octobre 2022)* ; • Managing Director de TotalEnergies EP Angola Block 16 *(fin de mandat le 15 septembre 2020)* ; (pas sur Pappers) • Membre du Comité d'Organisation Interne de Total E&P Angola Block 33 *(fin de mandat le 23 septembre 2022)* ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de Total E&P Angola Block 39 *(fin de mandat le 23 septembre 2022)* ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de TotalEnergies EP Angola *(fin de mandat le 23 septembre 2022)* ;

			• Membre du Comité d'Organisation Interne de TotalEnergies EP Angola Block 17 (*fin de mandat le 23 septembre 2022*) ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de TotalEnergies EP Angola Block 20 (*fin de mandat le 23 septembre 2022*) ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de TotalEnergies EP Angola Block 25 (*fin de mandat le 23 septembre 2022*) ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de TotalEnergies EP Angola Block 32 (*fin de mandat le 23 septembre 2022*) ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de TotalEnergies EP Angola Block 40 (*fin de mandat le 23 septembre 2022*) ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de TotalEnergies EP Angola Développement Gaz (*fin de mandat le 23 septembre 2022*) ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de TotalEnergies LNG Angola (*fin de mandat le 22 septembre 2022*) ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de TotalEnergies EP Petroleum Angola (*fin de mandat le 20 septembre 2022*).
Camille Levy	Administrateur(début de mandat le 21 novembre 2024)	• Directeur Général de TotalEnergies Gas & Power Activities.	
Namita Shah	Administrateur (fin de mandat le 16 mai 2024)	• Administratrice de Pernod Ricard ; • Présidente de Albatros ; • Présidente et Membre représentant le Fondateur du Conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Total ; • Président de TotalEnergies One Tech ; • Administratrice de IFP Energies Nouvelles ; • Présidente de Namaste Immobilier ; (sur Pappers, vérifier TELA) • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Consulting ; • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Facilities Management Services ; • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Financial Services ; • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Human Resources Services ; • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Procurement ; • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Learning Solutions ; • Membre du Comité Exécutif de TotalEnergies SE.	• Administratrice de TotalEnergies Electricité et Gaz France (*fin de mandat le 16 mai 2024*) ; • Director of Adani Total Private Limited (*fin de mandat le 19 mars 2024*) ; (pas sur Pappers) • Director de Total Petreoleum Nigera Ltd (*fin de mandat le 30 juin 2020*) ; (pas sur Pappers) • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Financial Services (*fin de mandat le 12 juin 2022*).
Carolina Pretzel	Administrateur (fin de mandat le 18 novembre 2024)	• Président de TotalEnergies Gas & Power Activités ; • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Consulting ; • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Facilities Management Services ;	• Administratrice de TotalEnergies Electricité et Gaz France (*fin de mandat le 18 novembre 2024*).

		• Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Human Resources Services ; • Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Learning Solutions.	

TotalEnergies Electricité et Gaz France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale
TotalEnergies Electricité et Gaz France
2 bis, rue Louis Armand
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TotalEnergies Electricité et Gaz France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2025

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Cécile Saint-Martin

TotalEnergies Electricité et Gaz France SA

Comptes annuels 2024

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

COMPTE DE RESULTAT **3**

BILAN - ACTIF **4**

BILAN - PASSIF **5**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS **6**

NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 6
NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 11
NOTE 3. CHIFFRE D'AFFAIRES 13
NOTE 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES 14
NOTE 5. CHARGES EXTERNES 15
NOTE 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES 16
NOTE 7. CHARGES DE PERSONNEL 16
NOTE 8. AUTRES CHARGES 16
NOTE 9. RESULTAT FINANCIER 17
NOTE 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL 17
NOTE 11. IMPÔTS 18
NOTE 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 18
NOTE 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 19
NOTE 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION 20
NOTE 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION 20
NOTE 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT 21
NOTE 17. CAPITAUX PROPRES 22
NOTE 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 22
NOTE 19. DETTES FINANCIERES 23
NOTE 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF 24
NOTE 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN 25
NOTE 22. SITUATION FISCALE 27
NOTE 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 27
NOTE 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES 28
NOTE 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 28
NOTE 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS 28
NOTE 27. COMPTES CONSOLIDES 28
NOTE 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE 28

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	2024	2023
Ventes de marchandises		7 742 861	11 410 678
Production vendue - services		4 294 072	4 037 297
Chiffres d'affaires	**3**	**12 036 933**	**15 447 975**
Production immobilisée		4 069	4 558
Subventions d'exploitation	**4**	80 603	2 410 892
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		23 403	24 404
Autres produits		9 806	7 099
PRODUITS D'EXPLOITATION		**12 154 814**	**17 894 928**
Achats de marchandises		6 860 101	12 602 374
Variation de stock (marchandises)	**5.1**	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements		3 509 909	4 398 371
Variation de stock (autres approvisionnements)		73 518	249 134
Autres achats et charges externes	**5.2**	222 153	198 857
Achats et charges externes		**10 665 681**	**17 448 736**
Impôts, taxes et versements assimilés	**6**	**655 229**	**304 071**
Salaires et traitements		52 178	48 146
Charges sociales		22 691	18 452
Charges de personnel	**7**	**74 869**	**66 598**
Dotations aux amortissements sur immobilisations		100 720	110 761
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant		9 250	53 762
Dotations aux provisions pour risques et charges		21 987	5 554
Dotations d'exploitation		**131 957**	**170 077**
Autres charges	**8**	**105 793**	**53 836**
CHARGES D'EXPLOITATION		**11 633 530**	**18 043 318**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**521 284**	**(148 389)**
Produits financiers de participations		249 179	114 776
Autres intérêts et produits assimilés		12 443	1 214
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	13 255
Différences positives de change		49	10
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Autres produits financiers		-	-
PRODUITS FINANCIERS		**261 671**	**129 255**
Dotations financières aux amortissements et provisions		-	10 255
Intérêts et charges assimilées		18 655	19 931
Différences négatives de change		64	77
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	54
CHARGES FINANCIERES		**18 719**	**30 317**
RESULTAT FINANCIER	**9**	**242 952**	**98 938**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**764 236**	**(49 452)**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		204	10 196
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 240	410
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	1 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**1 443**	**11 606**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 058	10 591
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		6 601	195
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		23 321	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**33 980**	**10 786**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**10**	**(32 537)**	**820**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		4 251	-
Impôts sur les bénéfices	**11**	66 458	(95)
BENEFICE OU PERTE		**660 991**	**(48 536)**

BILAN - ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2024 Brut	Amort. et dep.	Net	31/12/2023 Net
Fonds de commerce		193 482	-	193 482	193 482
Concessions, brevets et droits similaires		2 724	(2 724)	-	-
Autres immobilisations incorporelles		613 358	(462 884)	150 474	149 823
Immobilisations en cours		8 266	-	8 266	13 537
Immobilisations incorporelles	**12**	**817 829**	**(465 608)**	**352 221**	**356 842**
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		12 266	(8 907)	3 359	4 242
Immobilisations en cours		1 397	-	1 397	780
Immobilisations corporelles	**12**	**13 663**	**(8 907)**	**4 756**	**5 022**
Participations		654 359	(23 613)	630 747	639 448
Créances rattachées à des participations		1 167	-	1 167	-
Autres immobilisations financières		3 424	-	3 424	5 566
Immobilisations financières	**13**	**658 950**	**(23 613)**	**635 337**	**645 014**
ACTIF IMMOBILISE		**1 490 442**	**(498 128)**	**992 314**	**1 006 878**
Matières premières, approvisionnements		62 692	(424)	62 268	136 210
Marchandises		-	-	-	-
Stocks et En-cours	**14**	**62 692**	**(424)**	**62 268**	**136 210**
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commande	15.4	526	-	526	3 265
Clients et comptes rattachés	15.1	4 491 586	(173 748)	4 317 838	4 761 676
Autres créances	15.4	768 511	-	768 511	937 332
Créances		**5 260 623**	**(173 748)**	**5 086 876**	**5 702 272**
Valeurs mobilières de placement	16	-	-	-	-
Autres titres conférant un droit de propriété	16	-	-	-	-
Disponibilités	16	1 523	-	1 523	2 067
Charges constatées d'avance	15.2	1 089 075	-	1 089 075	449 992
Frais d'emission d'emprunt à étaler	15.3	-	-	-	-
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif		-	-		-
Disponibilités et divers		**1 090 598**	**-**	**1 090 598**	**452 059**
ACTIF CIRCULANT		**6 413 914**	**(174 172)**	**6 239 742**	**6 290 541**
TOTAL ACTIF		**7 904 356**	**(672 299)**	**7 232 056**	**7 297 419**

BILAN - PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel		5 165	5 165
Primes d'émission, de fusion, d'apport, …		265 187	265 187
Réserves		924	924
Report à nouveau		(150 717)	(102 181)
Résultat de l'exercice		**660 991**	**(48 536)**
Subventions d'investissement		162	282
CAPITAUX PROPRES	**17**	**781 712**	**120 841**
Provisions pour risques		114 461	71 105
Provisions pour charges		3 431	2 062
Provisions pour risques et charges	**18**	**117 892**	**73 167**
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		393 763	389 566
Emprunts et dettes financières divers		13 792	10 397
Dettes financières	**19**	**407 555**	**399 963**
Clients - avances et acomptes reçus		1 921 558	1 777 350
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 867 209	3 238 158
Dettes fiscales et sociales		593 182	532 147
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		500	-
Autres dettes		525 109	694 538
Dettes diverses	**20.1**	**5 907 557**	**6 242 192**
Produits constatés d'avance	**20.2**	**17 340**	**461 255**
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**20.3**	**-**	**-**
DETTES		**6 450 344**	**7 176 578**
TOTAL PASSIF		**7 232 056**	**7 297 419**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

TotalEnergies Electricité et Gaz France (« la Société »), est un fournisseur alternatif d'énergie pour les particuliers, les petites entreprises, les réseaux multi-sites et les collectivités locales.

Note 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014).
Les textes ont été appliqués dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, coût historique.
Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle au 31 décembre 2023.

Les états financiers et les notes annexes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1 Utilisation d'estimations et de jugements

L'établissement des états financiers nécessite le recours par la Société à des estimations et jugements qui affectent les montants inscrits dans les états financiers et les notes annexes. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles la Société a recours à des estimations et jugements sont : l'évaluation des provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires relatif à l'énergie livrée, non relevée, non facturée, la détermination des valeurs actuelles de certaines immobilisations dans le cadre de tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur des contrats de livraison d'énergie non qualifiables de couverture.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose la Société, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes.

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

1.2.1 Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement composé de fonds de commerce, coûts d'acquisitions des clients, de logiciels et de concessions, brevets et droits similaires. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le fonds de commerce est constitué des malis de fusion avec les entités Total Spring France et Total Energie Gaz ainsi que du fonds de commerce Total Energie Gaz existant.

Les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation. Dès lors que la Société estime que ces contrats clients généreront des avantages économiques futurs pour la société, ces dépenses sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Certains frais de développement de projets, principalement informatiques, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont à des conditions précises notamment sur la faisabilité technique et la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs.

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

1.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des aménagements des locaux, du matériel informatique et du mobilier de bureau. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

1.2.3 Amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des immobilisations. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Coûts d'acquisitions des clients — Linéaire 4 ans
- Logiciels et autres immobilisations incorporelles — Linéaire 3 à 5 ans
- Installations générales, aménagements divers — Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel informatique — Linéaire 3 ans
- Mobilier de bureau — Linéaire 4 ans
- Fonds de commerce — Non amorti

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux amortissements sur immobilisations ».

1.2.4 Dépréciations

A chaque clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux dépréciations sur immobilisations ».

1.3 Immobilisations financières

1.3.1 Titres de participation

Les titres de participation sont des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle sur la société émettrice et permettent d'établir des relations d'affaires. Ils sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires directement liés.

Une provision pour dépréciation peut être constituée sur les titres en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture. Cette valeur d'utilité est déterminée selon des règles multicritères qui tiennent compte

notamment de la situation nette des sociétés émettrices et des perspectives de rentabilité à moyen terme.

1.3.2 Créances rattachées à des participations

Il s'agit essentiellement de financements par la société des besoins de trésorerie des filiales de la société afin de permettre leur développement interne et externe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participations, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

1.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent principalement :

- Des dépôts réalisés au titre des contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des contreparties de la Société, y compris envers la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de l'Arenh ;
- Des dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières des locaux de la Société.

1.4 Stocks et en-cours

Sont enregistrés dans les comptes de stocks :

- Les certificats relatifs au mécanisme d'obligation de capacités, valorisés selon la méthode du cout unitaire moyen pondéré,
- Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.
- Les panneaux photovoltaïques et les onduleurs, valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré intégrant les frais de transport et extensions de garantie.

Certificats de capacités

Suite à la décision de la Commission Européenne, rendue début novembre 2016 et ayant jugé compatible avec la réglementation européenne le marché de capacité proposé par la France, le mécanisme de capacité français est entré formellement en vigueur. Celui-ci se traduit à compter du 1er janvier 2017 pour les fournisseurs d'électricité, par l'obligation de disposer de certificats de capacités à hauteur des besoins de leur parc client à la pointe de consommation, et pour les producteurs d'électricité, par l'obtention de certificats, cessibles sur le marché, à mesure de leur disponibilité effective.

La société comptabilise un stock de certificats de capacité valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les certificats détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation et à l'inverse une dette si les volumes de certificats de capacités sont inférieurs. Cette dette est évaluée sur la base des prix de marché à la clôture.

Certificats d'économie d'énergie

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) impose aux vendeurs d'énergie la promotion active de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En fin de chaque période, les vendeurs d'énergie doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats d'économie d'énergie (en KWh CUMAC) équivalent à leurs obligations, calculées en fonction des ventes d'énergie réalisées sur une période définie. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par

l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les vendeurs d'énergie doivent s'acquitter d'une pénalité libératoire.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a instauré un nouveau type de certificats d'économie d'énergie spécifiquement dédié à des actions d'économies d'énergie réalisées au bénéfice de ménages en situation de précarité énergétique.

La société comptabilise un stock de CEE valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les CEE détenus en date de clôture comptable sont supérieures à l'obligation découlant des volumes d'énergie commercialisés auprès des clients finaux et à l'inverse une dette est constatée si les volumes de CEE sont inférieurs à l'obligation cumulée de la société relative aux économies d'énergie. Cette dette est évaluée en tenant compte des CEE acquis à terme et pour le solde de l'obligation, sur la base des prix de marché à la clôture.

A la clôture, la Société prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour déterminer la valeur probable de réalisation des stocks et comptabilise le cas échéant une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût moyen pondéré.

La société utilise également le modèle « négoce » pour les Certificats d'Economies d'Energie » destinés à TotalEnergies Marketing France. Ces dossiers sont suivis séparément du modèle « obligé ».

1.5 Créances d'exploitation

1.5.1 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée et non facturée et celles relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnait une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

1.5.2 Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles comprennent principalement des créances liées à la taxe sur la valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des autres créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

1.6 Charges constatées d'avance

Dans le cadre de l'affectation d'énergie par le gestionnaire du réseau et sur la base de relèves d'index encadrant la période de consommation, des ajustements peuvent être comptabilisés en charges constatées d'avance ou en dettes fournisseurs selon le sens de ces ajustements.

Les charges constatées d'avance sont également constituées des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) facturés en cours de validation par le pôle EMMY à la date de clôture.

1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées par la Société si les trois conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée dans les notes annexes en tant que passif éventuel.

1.8 Provisions pour avantages du personnel

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2000-A du 6 juillet 2000, la Société inscrit à son passif sous forme de provision les engagements accordés au personnel correspondant au versement d'indemnités de fin de carrière déterminées en fonction de la convention collective en vigueur au sein de la Société.

Il n'existe pas d'autre engagement de la Société envers le personnel susceptible de faire l'objet de provisions.

La valorisation du montant de ces indemnités est effectuée sur la base d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection de salaires qui tiennent compte des facteurs propres à la Société ainsi que de facteurs macro-économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, etc.).

1.9 Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes diverses de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

1.10 Opérations à terme

La Société conclut, dans le cadre de son activité, des achats et ventes à terme d'électricité, de gaz et de CO2 sur le marché de gré à gré, notamment avec la société du groupe Total Energies Gas & Power, ou sur un marché organisé (EEX, Powernext, Belpex, Ice Endex).

Ces opérations sont considérées comme des « contrats relatifs à des marchandises » et rentrent dans le cadre du règlement 2015-05 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatifs aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture que la Société a donc appliqué depuis le 1er janvier 2017.

La très large majorité des contrats de livraison à terme d'électricité, de gaz et de CO2, négociés par la société correspondent à des instruments éligibles à la comptabilité de couverture dans la mesure où ces contrats sont négociés dans l'objectif d'approvisionner la clientèle de la société. A ce titre :

- Aucune provision pour risque n'est constatée en cas de perte latente sur ces produits dérivés,

- Les variations de valeur latente des contrats en cours à la clôture ne sont pas comptabilisées,
- L'impact en compte de résultat de la période des dénouements des contrats négociés sur les marchés de gros réglementés est différé sur la période de livraison effective de l'énergie :

 - Les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés (dénouement en cascade (« cascading »), ajustement de résultat (« P&L adjustment ») et compensation (« netting ») sont comptabilisés dans des comptes de produits constatés d'avance ou charges constatés d'avance jusqu'à la date de livraison.

Les montants nominaux des contrats constituent des engagements hors bilan présenté dans la note 21 des annexes.

1.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose entre une activité de « vente au détail » et une activité de « vente en gros ». L'activité de détail correspond à la fourniture d'énergie aux utilisateurs finaux ainsi qu'à des prestations liées à l'acheminement de cette énergie, tandis que l'activité de vente en gros représente les livraisons d'énergie sur le réseau français réalisées lors d'opérations sur un marché organisé ou de gré à gré avec d'autres opérateurs de marché.

La Société constate un produit quand :

- l'existence du contrat est acquise ;
- la livraison a eu lieu ou la prestation de service est achevée ;
- le prix est fixé ou déterminable ;
- le caractère recouvrable des créances est probable.

Pour la détermination des quantités d'énergie livrée de l'activité de détail, la Société est amenée à estimer ces quantités en se basant notamment sur :

- des profils de consommation des clients de la société ;
- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des informations extérieures telles que les températures réalisées ;
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la société par le gestionnaire du réseau.

 La détermination de ces quantités s'appuie nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les comptes.

Pour les opérations de l'activité de gros, le chiffre d'affaires est reconnu à la date de leur dénouement à savoir à la livraison physique.

1.12 Impôts

Les impôts sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible.

Note 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 BASCULE VERS UNE STRATEGIE "VALUE OVER VOLUME"

Dans la continuité de 2023, RPG France a maintenu sur 2024 sa stratégie "value over volume" en poursuivant la rationalisation de son portefeuille clients.

Au 31 décembre 2024, le parc client « particuliers » en France s'établit ainsi à environ 3,7 millions de sites clients en électricité et 1,3 millions de sites clients en gaz, relativement stable par rapport aux 3,6 millions et 1,3 millions respectivement au 31 décembre 2023.

2.2 ECRETEMENT ARENH

Dans le cadre du mécanisme ARENH, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a reçu un total de demande de 130,45 TWh pour l'année 2024, alors que la loi fixe un plafond de 100 TWh par an, au prix de 42€/MWh. La CRE a procédé à la répartition de ce volume de 100 TWh au prorata des demandes des fournisseurs formulées dans le cadre du guichet ARENH de novembre 2023.

2.3 INSTAURATION D'UNE NOUVELLE CONTRIBUTION

La contribution sur la rente inframarginale applicable aux centrales à cycle combiné gaz (CCGT) détenues par les filiales de production de TotalEnergies Electricité et Gaz France mise en place dans la loi de finances pour 2023 a été renouvelée dans le cadre de la loi de finance 2024, dans des modalités similaires à la période précédente (taux de contribution et seuil applicable revus). Comme en 2023, cette contribution a eu un impact significatif sur les résultats des CCGT en 2024.

2.4 SOUTIEN DES TPE ET PME

TotalEnergies Electricité et Gaz France s'est engagée à soutenir les PME en complétant les dispositifs prévus par la loi de finances pour 2024 (amortisseurs). Pour ces clients, ayant signé ou renouvelé leur contrat au second semestre 2022 lorsque les prix étaient les plus élevés, TotalEnergies complète l'aide de l'Etat pour les PME afin de garantir un prix moyen annuel de 230 €/MWh hors taxes et hors acheminement variable, offrant une protection supplémentaire, ainsi qu'un lissage du prix sur l'année.

2.5 REORGANISATION PATRIMONIALE

A la suite de l'acquisition des titres de la société Dsflow le 13 décembre 2023, Dsflow a fait l'objet d'une décision de dissolution sans liquidation, emportant transmission universelle de patrimoine au profit de son actionnaire TotalEnergies Electricité et Gaz France, à l'issue du délai d'opposition de créanciers, le 1er mars 2024, et avec un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2024.

2.6 MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE DE FORCE MAJEURE DANS L'ACCORD-CADRE ARENH

Un contentieux oppose depuis 2020 la Société à EDF au sujet de l'activation par la Société de la clause de force majeure prévue dans l'Accord-Cadre ARENH qui la lie à EDF.

La Société a activé cette clause en mars 2020 face à la baisse drastique de la consommation d'électricité engendrée par les mesures de confinement décidées par le gouvernement, qui a contraint la Société à revendre massivement sur le marché les volumes d'ARENH dont elle bénéficiait, à un prix très inférieur aux 42€/MWh prévus par le Code de l'énergie.

Face au refus d'EDF d'interrompre les livraisons, la Société a saisi le tribunal de commerce (TC) de Paris en référé. Depuis 2020, des actions ont été entreprises par les 2 parties afin de faire valoir leurs arguments devant les juridictions compétentes. Dans ce cadre, EDF a été condamné à verser 53,9 millions € de dommages-intérêts à la Société.

EDF a interjeté appel du jugement et la Société a décidé de ne pas reconnaitre ce produit dans les états financiers par prudence en constatant en contrepartie une provision pour risque. Les débats au fond ont été suspendus en 2023 dans cette affaire pour des raisons de procédure. L'instance au fond a repris

en 2024 et l'audience de plaidoiries s'est tenue en mars 2025. La date du délibéré n'est pas encore connue.

2.7 SANCTION ADMINISTRATIVE EN MATIERE DE CEE

Le 15 juillet 2024, la Société a reçu une sanction administrative du Pôle National des Certificats d'Economies d'Energies (« PNCEE ») annulant 32 opérations standardisées d'économie d'énergie relatives à la rénovation globale de maisons individuelles, représentant un volume de 0,4 TWhc (soit une valeur approximative de 2,8 millions d'euros).

Ces annulations sont liées à des consommations initiales jugées trop élevées par le PNCEE bien que ces niveaux de consommation aient été établis et validés par des bureaux d'études certifiés par des organismes accrédités par l'Etat. Aucune sanction financière n'accompagne cette annulation.

La Société conteste tout manquement et a introduit un recours contentieux devant le Conseil d'Etat contre cette sanction en janvier 2025.

Note 3. CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	2024	2023
Ventes d'électricité aux utilisateurs finaux	4 272 088	4 386 762
Reventes d'électricité - activité de gros	456 375	1 516 876
Vente de gaz aux utilisateurs finaux	1 554 089	2 197 194
Revente de gaz, CO2 et pétrole - activité de gros	1 084 479	2 436 287
Contrat d'echange	1 283 509	2 054 908
Fourniture d'électricité et de gaz	**8 650 539**	**12 592 027**
Facturation acheminement pour le compte de tiers - électricité	1 520 442	1 558 997
Facturation acheminement pour le compte de tiers - gaz	509 953	478 949
TCFE et autres taxes	635 212	295 614
Refacturation de frais aux clients	12 418	16 522
Facturation de services annexes	59 098	58 282
Ventes de CEE et certificats de capacité	475 872	270 219
Autres prestations de services	173 399	177 364
Prestation de services et autres	**3 386 393**	**2 855 947**
Chiffre d'affaires total	**12 036 933**	**15 447 975**

Le Chiffre d'Affaires « Fourniture d'électricité et de gaz » est constitué :

- de l'électricité et du gaz livrés à destination des clients finaux, essentiellement constitués pour l'essentiel de clients télérelevés, mais aussi de clients profilés. Les clients profilés sont des clients qui ont une consommation individuelle plus faible que les télérelèves, qui ne justifie pas la télérelève par le gestionnaire de transport ou de distribution.
- de l'électricité et du gaz livrés sur les marchés de gros (livraison sur les points notionnels des réseaux de transport).
- et des produits liés au contrat d'échange d'électricité contre gaz concernant les centrales CCGT.

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par la taxe accise sur l'électricité TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et la taxe accise sur le gaz TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel). Ces taxes sont facturées au client final, mais le redevable est le fournisseur d'énergie. Dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

La refacturation de frais aux clients est principalement constituée de l'ensemble des frais de gestion répercutés aux clients suite à des incidents de paiements ou à des demandes des clients.

Les facturations des services annexes sont notamment composées des Options et Packs souscrits par les clients qui viennent en complément de leur contrat de fourniture d'énergie. Ces Options permettent aux clients de profiter d'avantages spécifiques (service client dédié, assurance dépannage…).

Note 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	2024	2023
Production immobilisée	**4 069**	**4 558**
Subventions d'exploitation	**80 603**	**2 410 892**
Reprise de provisions pour risques et charges	583	9 543
Reprises de provisions coûts d'acquisition des clients	-	-
Reprises de provisions dépreciation de stock	-	-
Reprises de provisions créances douteuses	9 271	12 333
Reprises sur amortissements	-	-
Transfert de charges	13 549	2 529
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	**23 403**	**24 404**
Prestations sur taxes locales	13	130
Produits divers de gestion courante	9 794	6 969
Autres produits	**9 806**	**7 099**
Production immobilisée, reprises de provisions et transfert de charges	**117 881**	**2 446 953**

La production immobilisée correspond à l'activation des charges de personnel directement affectables à la production d'immobilisations pour la Société. Ce montant comprend essentiellement les charges de personnel des effectifs des services internes dédiés aux systèmes d'information.

Les transferts de charges comprennent notamment les montants compensés par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositifs de chèques énergie électricité et gaz, de Biométhane et de la clé Conso Live.

La subvention d'exploitation comptabilisé dans les comptes au 31/12/2024 correspond à la compensation que la société reçoit de l'Etat suite :

- au gel du TRV gaz depuis le mois de novembre 2021,
- au gel du TRV électricité depuis le mois de février 2022
- à l'amortisseur électricité depuis le mois de janvier 2023

La forte diminution versus 2023 (- 2 330 M€) s'explique par la suppression en 2024 du mécanisme de bouclier tarifaire.

Note 5. CHARGES EXTERNES

5.1 Achats

En milliers d'euros	2024	2023
Achats d'électricité à terme	3 709 963	6 940 210
Achats d'électricité spot	32 260	709 277
Achats gaz et CO2	2 348 999	4 553 882
Charge de réconciliation des flux électriques	30 035	97 417
Charge de réconciliation des flux gaziers	4 711	7 492
Autres frais liés aux achats d'énergie	734 132	294 097
Contrat d'echange	1 283 509	2 054 908
Achats de marchandises	**8 143 609**	**14 657 282**
Variation de stock de marchandises	-	-
Variation de stock - marchandises	**-**	**-**
Acheminement électricité	1 520 442	1 558 997
Autres approvisionnements	62 357	199 690
Transport, Stockage, Distribution gaz	643 605	584 783
CSPE	(4)	(8)
Autres approvisionnements	**2 226 401**	**2 343 463**
Variation de stock autres approvisionnements	73 518	249 134
Variation de stock - autres approvisionnements	**73 518**	**249 134**
Achats	**10 443 528**	**17 249 878**

5.2 Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	2024	2023
Charges liées aux services annexes	-	-
Sous-traitance	77 754	67 657
Credit bail / Location et charges locatives	5 381	5 214
Honoraires	90 386	80 642
Publicité / Communication	22 287	21 853
Frais postaux et telecom	6 064	4 748
Frais bancaires	2 805	2 712
Primes d'assurance	6 256	5 964
Autres	11 221	10 067
Autres achats et charges externes	**222 153**	**198 857**

Au cours de l'exercice, la Société a engagé des dépenses pour acquérir des clients. Une partie de ces charges constitue une immobilisation incorporelle et est inscrite à l'actif du bilan. La Société est en mesure de distinguer la part des dépenses à inscrire en charges de celle à inscrire à l'actif et n'utilise donc pas un compte de transfert de charges. 79,8 millions d'euros d'autres achats et charges externes ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles (représentés principalement par les charges de rémunération des distributeurs, et des prestataires de ventes externalisés, tout particulièrement des centres d'appels, concourant directement à l'acquisition de clients). Ce montant était de 45,3 millions d'euros en 2023.

La variation du poste « Honoraires » s'explique par la hausse des coûts de support siège dans le cadre du renforcement de la Business Unit « Retail Power and Gas » en 2024 (9,8m€).

L'augmentation du poste « Sous-Traitance » s'explique par la création de la BU Retail Power and Gas courant 2024 ce qui a entraîné une hausse de ces dépenses (10,1m€).

Note 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

En milliers d'euros	2024	2023
Impôts et taxes sur rémunérations	837	823
Autres impôts et taxes (administration et impôts)	2 413	(482)
Constribution sociale de solidarité et autres	9 728	8 119
TCFE et autres taxes sur le chiffre d'affaires	642 251	295 611
Impôts et taxes	**655 229**	**304 071**

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par la taxe accise sur l'électricité TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et la taxe accise sur le gaz TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel). Ces taxes sont facturées au client final, mais le redevable est le fournisseur d'énergie, dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes. La variation de ce poste est liée à la hausse de la TICFE dans le cadre du relâchement du bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement en 2023.

Le poste autres impôts et taxes se compose principalement de la C3S. La hausse s'explique par le fait que la société a pu bénéficier du taux réduit en 2023 mais pas en 2024.

Note 7. CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	2024	2023
Salaires et traitements	50 894	46 273
Charges sociales	23 976	20 325
Charges de personnel	**74 869**	**66 598**

La hausse de la masse salariale est liée d'une part à l'augmentation du nombre de salariés suite au développement de la BU Retail Power & Gas, et d'une autre part à l'augmentation des salaires.

L'évolution des effectifs moyens sur les deux derniers exercices est la suivante :

	2024	2023
Cadres	545	495
Employés et agents de maitrîse	163	163
Effectif moyen	**708**	**658**

Note 8. AUTRES CHARGES

En milliers d'euros	2024	2023
Jetons de présence	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables	101 604	50 510
Autres charges de gestion	4 189	3 326
Autres charges	**105 793**	**53 836**

Les pertes sur créances irrécouvrables sont présentées nettes :

- de la compensation reçue d'Enedis correspondant à la part acheminement électricité des impayés pour un montant de 21,8 millions d'euros en 2024 contre 13,0 millions d'euros en 2023.
- de la compensation reçue de GRDF correspondant à la part acheminement gaz des impayés pour un montant de 6,2 millions d'euros en 2024 et 4,2 millions d'euros en 2023.

Note 9. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2024	2023
Reprises sur provisions	-	13 255
Revenus des comptes courants consentis aux filiales	6 495	30 960
Dividendes	242 684	83 816
Différences positives de change	49	10
Revenus des créances commerciales et comptes bancaires	22	397
Autres produits financiers	12 421	816
Produits financiers	**261 671**	**129 255**
Dotations financières aux provisions	-	(10 255)
Intérêts des comptes courants		-
Intérêts sur comptes bancaires	(26)	(600)
Intérêts sur emprunts obligataires	-	(1 677)
Intérêts sur emprunts bancaires	(18 629)	(17 654)
Différences négatives de change	(64)	(77)
Moins-values sur reventes de valeurs mobilières de placement	-	-
Autres charges financières	-	(54)
Charges financières	**(18 719)**	**(30 317)**
Résultat financier	**242 952**	**98 938**

La société a perçu en 2024 242,7 millions d'euros de dividendes dont 34,0 millions d'euros de TotalEnergies Power Generation, 59,0 millions d'euros de TotalEnergies CE Bayet, 2,7 millions d'euro de Vertigo et 147 millions d'euros de TotalEnergies CE Saint Avold.

Le montant des revenus de comptes courants groupe est en forte baisse du fait d'une part de la baisse des taux et d'autre part par la baisse de la position de notre compte TotalEnergies Treasury.

Le montant des autres produits financiers se compose principalement par les frais de gestion des dispositifs Chèques énergie, Biométhane et bouclier tarifaire.

Note 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	2024	2023
Produit de cession des immobilisations	1 120	290
Subvention d'équipement	120	120
Reprises sur provisions et dépréciations	-	1 000
Reprises sur amortissements	-	-
Autres produits exceptionnels	204	10 196
Produits exceptionnels	**1 443**	**11 606**
VNC des immobilisations cédées	(842)	(195)
Dotations aux provisions et dépréciations	(23 321)	-
Dotations aux amortissements	-	-
Autres charges exceptionnelles	(9 818)	(10 591)
Charges exceptionnelles	**(33 980)**	**(10 786)**
Résultat exceptionnel	**(32 537)**	**820**

La variation du poste « Autres produits exceptionnels » tient compte du dégrèvement obtenu pour les droits d'enregistrement de la centrale de Saint-Avold en 2023 (8,9m€).

Note 11. IMPÔTS

Pour l'exercice 2024, le calcul et la décomposition de la charge d'impôt, au taux normal de 25%, et du résultat net de l'exercice sont présentés ci-dessous :

En milliers d'euros	Resultat avant impôt	Impôt							Résultat net	
		Théorique au taux normal	Retraitements fiscaux	Reports déficitaires propres à imputer	Reports déficitaires base élargie à imputer	Déficits et retraitements intégration	Dû au taux normal	Contributions sur l'impôt	Théorique	Comptable
Resutat courant	764 236	197 364	(215 545)	(132 532)	(126 052)	-	72 527	2 368	689 341	689 341
Résultat exceptionnel	(32 537)	(8 403)	14	-	-	-	(8 131)	(268)	(24 138)	(24 138)
Participation des salariés	(4 251)	(1 417)	4 251	-	-	-	-	-	(4 251)	(4 251)
Autres éléments impôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**727 449**	**187 545**	**(211 280)**	**(132 532)**	**(126 052)**	**-**	**64 396**	**2 100**	**660 953**	**660 953**

Les retraitements fiscaux correspondent principalement à la réintégration des dividendes perçus.

Au regard de son résultat fiscal bénéficiaire la société est redevable d'un impôt sur les sociétés de 66,5 millions d'euros au titre de l'année 2024 (voir note 22).

Note 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

12.1 Valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	31/12/2023	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2024
Fonds de commerce	193 482				193 482
Coûts d'acquisition des clients	452 719	79 764	-	-	532 482
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	128 412	12 208	(65 617)	8 596	83 599
Immobilisations en cours	13 537	3 334	(9)	(8 596)	8 266
Immobilisations incorporelles	**788 149**	**95 306**	**(65 626)**	**-**	**817 829**
	-				
Installations générales, agencements et divers	6 044	-	(291)	-	5 753
Matériel de bureau, informatique et mobilier	10 910	27	(5 188)	764	6 513
Immobilisations en cours	780	1 381	-	(764)	1 397
Immobilisations corporelles	**17 733**	**1 408**	**(5 478)**	**-**	**13 663**
	-				
Immobilisations brutes	**805 883**	**96 714**	**(71 104)**	**-**	**831 492**

Les immobilisations incorporelles en cours au 31/12/2024 concernent essentiellement les coûts relatifs à l'installation et au paramétrage de logiciels, pour la partie qui est encore en développement.

Le poste « Logiciels » dont la VNC était à 0 et dont la date de mise en service était supérieure à 5 ans ont été mis aux rebuts.

Les immobilisations corporelles en cours au 31/12/2024 concernent les coûts relatifs à des projets d'innovation développés au sein de la société.

La diminution du poste « matériel de bureau, informatique et mobilier » s'explique par le transfert de la gestion des postes informatiques à la société TotalEnergies Global Information Technology et par la mise aux rebuts dont la VNC était à 0 et dont la date de mise en service était supérieure à 5 ans.

12.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2023	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2024
Fonds de commerce	(12 413)				(12 413)
Coûts d'acquisition des clients	(312 063)	(86 476)	-	-	(398 538)
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	(106 831)	(12 924)	65 100	-	(54 656)
Immobilisations en cours	0	-	-	-	0
Immobilisations incorporelles	**(431 307)**	**(99 400)**	**65 100**	**-**	**(465 608)**
Installations générales, agencements et divers	(3 617)	(566)	261	-	(3 923)
Matériel de bureau, informatique et mobilier	(9 094)	(754)	4 863	-	(4 985)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**(12 711)**	**(1 320)**	**5 124**	**-**	**(8 907)**
Amortissements et dépréciations	**(444 018)**	**(100 720)**	**70 224**	**-**	**(474 515)**

L'amortissement à l'ouverture de 12 413 K€ du fonds de commerce correspond au fonds de commerce existant de Total Energie Gaz repris lors de la fusion en 2019 avec la société (ce fonds de commerce était déjà totalement amorti).

Les postes « Logiciels », « installations générales, agencements divers » et « matériel de bureau, informatique et mobilier » dont la VNC était à 0 et dont la date de mise en service était supérieure à 5 ans ont été mis aux rebuts.

Note 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

13.1 Valeur brute des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2023	Aug.	Dim.	31/12/2024
Titres de participation	663 047	-	(8 688)	654 359
Fiducie	13	-	(13)	-
Titres de participation	**663 060**	**-**	**(8 701)**	**654 359**
Créances rattachées à des participations	**-**	1 167	-	**1 167**
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Autres prêts	110	640	(515)	236
Dépôts et garanties	5 456	1 395	(3 663)	3 188
Actions propres	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	**5 566**	**2 036**	**(4 178)**	**3 424**
Immobilisations financières brutes	**668 626**	**3 202**	**(12 879)**	**658 950**

La diminution des titres de participation est liée à la Transmission Universelle de Patrimoine faite en 2024 de la société DSFLOW acquise en 2023.

Le poste « créances rattachées à des participations » correspond à l'acompte sur dividendes 2024 à recevoir de Vertigo.

Les autres prêts sont des prêts accordés aux salariés pour souscrire à des actions du groupe TotalEnergies dans le cadre des augmentations de capital réservées au personnel.

13.2 Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2023	Dotation	Reprise			31/12/2024
			utilisée	non utilisée	Transfert	
Participations	23 613		-	-	-	23 613
Créances rattachées à des participations	-		-	-	-	-
Provisions sur immobilisations financières	**23 613**	**-**	**-**	**-**	**-**	**23 613**

Note 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

En milliers d'euros	31/12/2023	Aug.	Dim.	31/12/2024
Stocks de fournitures consommables -certificats de capacités	136 210	50 307	(123 825)	62 692
Dont Capacites	*134 214*	*49 558*	*(122 446)*	*61 325*
Dont CEE	-	-	-	-
Dont Panneaux & Onduleurs	*1 996*	*749*	*(1 379)*	*1 367*
Stock - valeur brute	**136 210**	**50 307**	**(123 825)**	**62 692**
Dépréciation du stock de fournitures consommables	-	424	-	424
Dépréciation du stock de marchandises	-	-	-	-
Stock - valeur nette	**136 210**	**49 883**	**(123 825)**	**62 268**

Le stock de fournitures consommables est composé des certificats de capacités, et des panneaux photovoltaïques et onduleurs.

Le stock de CEE a été totalement utilisé au cours de l'année 2023. Le PNCEE continue le contrôle entamé en 2023. De ce fait, les CEE n'ont pas été validés lors de l'instruction du contrôle. Les CEE en attente de validation sont comptabilisés en CCA.

Note 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

15.1 Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients	805 577	1 755 401
Clients - factures à établir	3 686 009	3 180 467
Créances clients et comptes rattachés - valeur brute	**4 491 586**	**4 935 868**
Dépréciation des créances clients	(173 748)	(174 192)
Créances clients et comptes rattachés - valeur nette	**4 317 838**	**4 761 676**

Concernant les factures à établir des clients, la Société propose à ses clients une offre commerciale de mensualisation des paiements (montant mensuel fixe) lui permettant de lisser ses dépenses sur l'année. Avec cette offre, la société ne facture le client qu'une fois par an lors de sa relève de compteur et effectue une régularisation du plan de mensualisation le cas échéant. Au 31 décembre 2024, la société a comptabilisé les mensualités payées par ces clients et déterminé également l'équivalent des factures qui auraient été émises pour les périodes correspondantes.

La variation des provisions pour dépréciations des créances clients se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2023	Dotation	Reprise		31/12/2024
			utilisée	non utilisée	
Dépréciation des créances clients	174 192	8 826	(9 271)	-	173 748

15.2 Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Energie payée non encore livrée	7 640	22 747
CEE facturés non encore livrés	1 026 831	339 419
Stock virtuel gaz	50 408	84 223
Charges générales diverses constatées d'avance	4 196	3 603
Charges constatées d'avances	**1 089 075**	**449 992**

La hausse des CCA en lien avec les CEE est due principalement au contrôle du PNCEE.

15.3 Etat des échéances des créances

En milliers d'euros	31/12/2024	< 1 an	> 1 an
Autres prêts	236	236	-
Dépôts de garantie	3 188	1 008	2 180
Immobilisations financières hors participations	**3 424**	**1 244**	**2 180**
Fournisseurs, avances et acomptes versés sur commande	526	526	-
Clients et comptes rattachés	4 491 586	4 491 586	-
Personnel, sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 903	3 903	-
Etat - Taxes sur la valeur ajoutée	328 221	328 221	-
Etat - Autres impôts et taxes	195 371	195 371	-
Compte Courant groupe	211 990	211 990	-
Débiteurs divers	29 027	29 027	-
Créances	**5 260 623**	**5 260 623**	**-**
Charges constatées d'avance	**1 089 075**	**1 089 075**	-
Total	**6 353 122**	**6 350 943**	**2 180**

15.4 Produits à recevoir

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes à recevoir	1 167	-
Clients - factures à établir	3 686 009	3 180 467
Personnel - produits à recevoir	3 818	265
Organismes sociaux - produits à recevoir	2	1 882
Divers - produits à recevoir	11 465	11 464
Banque - intérêts courus à recevoir	181	473
Produits à recevoir	**3 702 641**	**3 194 551**

Les produits à recevoir divers comprennent principalement la part acheminement des créances irrécouvrables du quatrième trimestre 2024 en attente de compensation par Enedis et GRDF pour 10,9 millions d'euros

Note 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Comptes bancaires	1 416	1 960
Appels de marge	107	107
Disponibilités	**1 523**	**2 067**

Note 17. CAPITAUX PROPRES

17.1 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2023	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Variation Capital	Variation subv. Investissement	31/12/2024
Capital social	5 165	-	-	-	-	5 165
Prime d'émission	265 187	-	-	-	-	265 187
Prime de fusion	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	924	-	-	-	-	924
Report à nouveau	(102 181)	(48 536)	-	-	-	(150 717)
Résultat de la période	(48 536)	48 536	660 991	-	-	660 991
Subv. d'investissement	282	-	-	-	(120)	162
Capitaux propres	**120 841**	**-**	**660 991**	**-**	**(120)**	**781 712**

17.2 Evolution du capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2024 de 51 645 587 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de 0,1 euro chacune. Le capital social est entièrement libéré. La Société n'a émis ni autorisé aucune action de préférence.

Note 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2023	Dotation	Reprise		31/12/2024
			utilisée	non utilisée	
Provisions pour risques	71 105	43 821	(428)	(37)	114 461
Provisions pour charges	2 062	1 487		(118)	3 431
Provisions pour risques et charges	**73 167**	**45 308**	**(428)**	**(155)**	**117 892**
Dont exploitation	*18 941*	*21 987*	*(428)*	*(155)*	*40 345*
Dont financier	-	-	-	-	-
Dont exceptionnel	*54 226*	*23 321*	-	-	*77 547*
Dont report à nouveau	-	-	-	-	-

Une provision pour contrat déficitaire d'un montant de 31,6 millions d'euros avait été constituée durant l'exercice 2016 au titre des contrats portant sur la réservation, à compter de fin 2011, de capacités d'importation de gaz via la Belgique, pour des durées s'étendant au maximum jusqu'en 2027.

Il n'y a pas eu d'évolution en 2024. Le montant de la provision s'élève à 16,6 millions d'euros à fin 2024.

Autres provisions pour risques :

- Une provision pour risques a été constitué en 2024 pour couvrir le risque de non facturation de nos clients électricité et gaz pour les consommations de 2022 à 2024 à hauteur de 21M€ (14M€ pour les clients électricité et 7M€ pour les clients gaz).
- Total Direct Energie a engagé le 30 avril 2021 une action au fond contre EDF devant le Tribunal de Commerce de Paris afin d'une part de faire juger qu'elle était fondée à mettre en œuvre la clause de force majeure, et d'autre part d'obtenir l'indemnisation du préjudice qu'elle a subi. EDF a été condamnée à verser à TEEGF la somme de 53,9 millions d'euros à titre de dommages-intérêts, ainsi que 100k€ au titre de l'article 700 CPC. EDF s'est acquittée du

paiement de la somme en question et ce montant a été provisionné dans les comptes en janvier 2022.
Un complément de 21M€ a été comptabilisé par prudence sur l'exercice 2024 afin de couvrir le risque maximum évoqué par EDF. Les débats au fond ont repris fin 2024 et se poursuivent sur 2025.

Provisions pour charges :

Les provisions pour charges qui correspondent aux provisions pour avantages du personnel de la Société s'élèvent à 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 2,1 millions d'euros à fin 2023.

Note 19. DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Autres emprunts obligataires	-	-
Concours bancaires	5 898	702
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	**5 898**	**702**
Autres emprunts	387 865	388 861
Dettes financières diverses	13 792	10 400
Emprunts et dettes financières divers	**401 657**	**399 261**
Dettes financières	**407 555**	**399 963**

Les concours bancaires sont composés des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus à payer.

Le poste « autres emprunts » comprend un emprunt auprès de TotalEnergies Treasury pour un montant de 384 millions d'euros.

Les dettes financières diverses se composent principalement des dépôts de garantie reçus de la part de certains clients.

Note 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

20.1 Dettes diverses

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Clients - avances et acomptes reçus	1 921 558	1 777 350
Fournisseurs	358 410	576 355
Fournisseurs - factures non parvenues	2 508 799	2 661 803
Clients créditeurs	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**2 867 209**	**3 238 158**
Dettes fiscales	560 853	510 590
Dettes sociales	32 328	21 557
Dettes fiscales et sociales	**593 182**	**532 147**
Dettes sur immobilisations	**500**	**-**
Autres dettes	**525 109**	**694 538**
Dettes diverses	**5 907 557**	**6 242 192**

Les autres dettes sont constituées principalement des clients créditeurs et des montants dû dans le cadre du contrat de factoring avec HSBC.

20.2 Produits constatés d'avance

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Prestations de service	-	-
Franchise de loyer	15 048	24 118
Vente d'énergie	2 292	436 706
Vente stock gaz TGP	-	430
Produits constatés d'avance	**17 340**	**461 255**

La baisse des « vente d'énergie » s'explique par la reprise des produits constatés d'avance liés aux ventes à terme qui ont été livrés.

20.3 Ventilation des dettes par échéances

En milliers d'euros	31/12/2024	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	5 898	5 898		
Emprunts et dettes financières divers	401 657	17 657	384 000	
Dettes financières	**407 555**	**23 555**	**384 000**	-
Clients - avances et acomptes reçus	1 921 558	1 921 558		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 867 709	2 867 709		
Dettes fiscales et sociales	593 182	593 182		
Autres dettes	525 109	525 109		
Dettes diverses	**5 907 557**	**5 907 557**	-	-
Produits constatés d'avance	**17 340**	**17 291**	**50**	-
Total	**6 332 452**	**5 948 402**	**384 050**	-

20.4 Charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Founisseurs - factures à recevoir	2 508 799	2 661 803
Clients - avoirs à établir	367 988	522 727
Dettes fiscales et sociales	28 531	18 528
Autres emprunts - Intérêts courus	3 865	4 899
Banque - Intérêts courus	143	182
Charges à payer	**2 909 325**	**3 208 139**

Note 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

21.1 Engagements d'achats et de ventes d'énergie

Afin d'ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients, la Société conclut des contrats fermes ou optionnels d'achats à terme et de vente à terme d'électricité et de gaz sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé.

Au 31 décembre 2024 les engagements résultant de ces contrats sont les suivants :

Notionnels en k€	31/12/2024	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	3 330 196	2 449 994	880 202	-
Engagement net sur opération gaz	783 113	581 426	201 687	-
Engagement net sur opération autres	(25 901)	(36 341)	10 440	-

Notionnels en GWh	31/12/2024	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	54 173	40 920	13 252	-
Engagement net sur opération gaz	19 488	13 453	6 035	-
Engagement net sur opération autres	(3 801)	(4 801)	1 000	-

Notionnels en k€	31/12/2023	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	4 735 571	3 796 740	595 453	343 378
Engagement net sur opération gaz	1 038 013	895 430	142 583	-
Engagement net sur opération autres	136 588	115 235	21 353	-

Notionnels en GWh	31/12/2023	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	53 714	43 673	5 630	4 411
Engagement net sur opération gaz	19 984	16 063	3 921	-
Engagement net sur opération autres	14 048	11 600	2 448	-

Le Mark-to-Market de ces instruments est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Gain ou perte sur operations à terme	400 175	(1 253 443)
Gain ou perte sur option d'achat	-	-

21.2 Cautions et nantissements

Garanties données

En milliers d'euros	31/12/2024	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	1 800	1 800	-	-
Garanties Bancaires ARENH	70 898	-	70 898	-
Garanties Bancaires Enchères EDF	30 000	-	30 000	-
Garanties Bancaires liées au réseau	48 609	45 264	3 345	-
Autres garanties bancaires	1 293	-	1 150	143
Total	**152 600**	**47 064**	**105 393**	**143**

Garanties reçues

En milliers d'euros	31/12/2024	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	11 347	8 859	2 488	-
Total	**11 347**	**8 859**	**2 488**	**-**

Les garanties bancaires sur contrats énergie OTC représentent des garanties émises envers les contreparties industrielles de la Société concernant les contrats long-terme mis en place et qui couvrent principalement des garanties de paiements.

Les garanties bancaires liées au réseau correspondent aux cautions émises envers les responsables des réseaux de transport et de distribution d'énergie, pour couvrir le risque de défaut de la Société en tant qu'acteur sur les réseaux français.

Note 22. SITUATION FISCALE

22.1 Intégration fiscale

Depuis l'exercice 2019 TotalEnergies Electricité et Gaz France fait partie de l'intégration fiscale de sa société mère TotalEnergies SE.

La convention d'intégration fiscale conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

22.2 Allègements de la dette future d'impôt

Le taux d'impôt retenu pour le calcul de la fiscalité différée de TotalEnergies Electricité et Gaz France est de 25.8%.

		Impôts différés	
Situation au 31/12/2024	Base de calcul	Actif	Passif
Déficits reportables fiscalement	**482 708**	**124 659**	**-**
Deficits au 31/12/2023	741 292	191 439	-
Bénéfice fiscal 2024	(516 168)	(133 300)	-
Imputation déficits fiscaux antérieurs	257 584	66 521	-

Note 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	Valeur des titres		% capital	Capital	Autres capitaux	Avances	Chiffres	Résultat	Dividendes	
	Brut	Provision	détenu		propres	consenties	d'affaires		encaissés	
TotalEnergies Power Génération France	18 500	(13 257)	100%	510	70 371	-	145	21 805	34 000	*(1)*
TotalEnergies Integrated Power ESS Belgium	10 355	(10 355)	100%	62	(119)	-	-	(105)	-	*(1)*
TotalEnergies CE Bayet	44 434	-	100%	42 000	61 907	-	189 688	57 162	59 000	*(1)*
TotalEnergies CE Marchienne au Pont	8 243	-	100%	44 025	1 105	-	108 158	994	-	*(1)*
TotalEnergies Renouvelables France	386 033	-	100%	8 625	(13 686)	-	37 838	(42 279)	-	*(1)*
TotalEnergies CE Saint Avold	181 342	-	100%	17 707	188 895	-	393 289	97 646	147 000	*(1)*
Vertigo	1 250	-	25%	1 479	28 323	-	291 290	14 212	2 684	*(2)*
Hetty	4 200	-	100%	1 000	1 276	-	2 899	267	-	*(1)*
Cono sur	2	-	5%			-			-	*(3)*

(1) Comptes au 31/12/2024
(2) Comptes au 30/09/2024
(3) Aucun chiffre disponible

Note 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Les éléments relatifs aux entreprises liées et entreprises associées sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participations	654 357	663 045
Créances rattachées à des participations	1 167	-
Créances (nettes de provisions) clients et comptes rattachés	888 828	1 177 454
Autres créances	212 022	517 896
Disponibilités	-	-
Charges constatées d'avance	50 408	95 002
Emprunts et dettes financières	(387 865)	(388 864)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(1 415 388)	(2 222 420)
Autres dettes	(21 732)	-
Ventes de marchandises	1 813 049	3 180 575
Production vendue - services	1 391 045	2 093 368
Autres produits	11	934
Achats de marchandises	(6 072 335)	(14 384 712)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(1 323 796)	(2 123 387)
Autres achats et charges externes	(56 918)	(45 393)
Autres charges	(59)	(26)
Salaires et traitements	(1 949)	(2 553)
Produits financiers	249 179	112 769
Charges Intérêts des comptes courants groupe	(27 208)	(17 654)
Impôts sur les bénéfices	(63 746)	-

Toutes les transactions significatives effectuées par TotalEnergies Electricité et Gaz France avec des parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2024, les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 1,5 million d'euros.

Note 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Au titre de l'exercice 2024, l'information sur le montant des rémunérations allouées aux dirigeants n'est pas donnée car elle conduirait à identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

Note 27. COMPTES CONSOLIDES

La Société est consolidée dans les comptes de la société TotalEnergies SE, sise 2 Place Jean Millier - 92400 Courbevoie.

Note 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE

Rien à signaler